



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

RÉFÉRENTIEL DU BP MÉTIERS DE LA PISCINE

Métiers de la piscine

Sources

- Page Eduscol d'origine
- Texte Legifrance

Référentiel

Référentiel consolidé à partir des sources officielles en ligne et des documents PDF liés.

Ce contenu reprend la structure métier du diplôme (activités professionnelles, compétences, évaluation, annexes) pour une lecture directe en HTML.

Synthèse éditoriale

- Bloc professionnel : activités, situations de travail, compétences visées.
- Bloc certification : unités, modalités d'évaluation, règlement d'examen.
- Annexes : correspondances, unités générales et documents complémentaires officiels.

Sources web

- Page Eduscol d'origine
- Texte Legifrance

Document 1 : Annexes

Source PDF : https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/BP_met_piscine/Annexes_BP_met_piscine.pdf

Extraction utilisée : texte intégré PDF. Pages extraites : 119.

Page 1

Spécialité
MÉTIER DE LA PISCINE
de Brevet Professionnel

Page 2

SOMMAIRE

ANNEXE I : RÉFÉRENTIELS DU DIPLÔME

Référentiel des activités professionnelles

Définition du métier

Activités et tâches professionnelles

Description des activités

Référentiel de certification

Présentation des capacités générales et des compétences

Savoirs associés

Unités constitutives du diplôme

ANNEXE II : liste des diplômes permettant l'inscription à la spécialité Métiers de la piscine de brevet professionnel

ANNEXE III : RÈGLEMENT D'EXAMEN

ANNEXE IV : DÉFINITION DES ÉPREUVES

ANNEXE V : TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLÔME

Page 3

ANNEXE I RÉFÉRENTIELS DU DIPLÔME

Spécialité Métiers de la piscine de Brevet Professionnel

Référentiel des activités professionnelles
Définition du métier

1. CONTEXTE PROFESSIONNEL

1.1. Domaine d'intervention

Le professionnel des métiers de la piscine réalise (construit, installe, entretien ou rénove) des piscines, des bains à remous (spa) dans le cadre d'un usage familial ou collectif (privé ou public).
Les métiers de la piscine s'appuient sur un cadre technique et juridique qui évolue régulièrement en

fonction des nouvelles réglementations et normes (conception, sécurité, exploitation,...).

La transition énergétique nécessite de prendre en compte les paramètres liés au développement durable.

Enterrées ou hors sol, les réalisations du secteur font appel à différentes techniques de construction et de mise en œuvre telles que :

- les structures en béton armé ;
- les structures maçonnées ;
- les structures préfabriquées.

De par la nature de ses activités, le professionnel de la piscine est un technicien polyvalent. En effet, la construction, l'installation et l'entretien d'une piscine nécessite des compétences dans de nombreux domaines tels que :

- l'étude de projet (modèle numérique) ;
- le génie civil ;
- l'hydraulique ;
- l'énergétique ;
- la chimie de l'eau.

Ces activités requièrent des matériels et matériaux spécifiques et innovants liés :

- à la sécurité ;
- à l'étanchéité ;
- à la filtration ;
- à l'hydraulique ;
- au traitement de l'eau ;
- aux équipements électriques ;
- à la couverture et à la protection thermique ;
- au chauffage de l'eau
- au traitement de l'air (déshumidification) ;
- au nettoyage ;
- aux aménagements périphériques ;
- à l'automatisation et à la domotique ;
- aux abris ;
- aux jeux aquatiques ;
- à la balnéo.

Ces compétences s'exercent dans des conditions particulières d'hygiène et de sécurité en milieu humide et nécessitent des précautions dans l'environnement électrique, chimique et sanitaire.

Page 4

Secteurs d'activité

La majorité des emplois se situe dans des petites et moyennes entreprises et dans un secteur d'activité « construction, installation de piscines ». Leurs structures nécessitent la polyvalence des techniciens dans la réalisation des chantiers.

Le titulaire d'un brevet professionnel de la spécialité « Métiers de la piscine » exerce son activité dans les entreprises des secteurs suivants :

- les fabricants distributeurs ;
- les constructeurs ;
- les installateurs ;
- les revendeurs.

2. CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE

2.1. Situation d'exercice

Le titulaire du brevet professionnel de la spécialité « Métiers de la piscine » contribue à l'aménagement intérieur et extérieur par la construction d'ouvrages de loisir et de bien-être alliant des performances techniques et esthétiques.

Il exerce son activité sur les instructions de sa hiérarchie et en relation avec les autres intervenants dans l'acte de construire tels que :

- les représentants du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre (architectes, bureaux d'études, paysagistes, contrôleurs techniques...) ;
- les représentants des autres corps d'état dont il est ponctuellement dépendant, mais dont il conditionne également l'intervention (le terrassier, le maçon, l'électricien, le paysagiste, le thermicien...) ;
- les fabricants.

Responsable de la réalisation des travaux qui lui sont confiés, le titulaire du brevet professionnel « Métiers de la piscine » peut intervenir dans l'étude, la préparation, et le suivi de son intervention.

Il exerce son activité en toutes circonstances dans le cadre du respect des règles de l'art relatives à la pratique de son métier.

Il assure sa propre sécurité et, à son niveau de responsabilité, il est garant de celle de son équipe. Il est responsable de la mise en œuvre des mesures de prévention d'hygiène et de sécurité (collectives ou individuelles).

Il représente au quotidien l'image de l'entreprise et participe à sa notoriété.

2.2. Autonomie

Le titulaire du brevet professionnel de la spécialité « Métiers de la piscine » est autonome dans son travail et rend compte à sa hiérarchie. Il est à même de prendre et de justifier des initiatives se rapportant à la réalisation de ses travaux.

Dans le cadre de ses missions et après une formation adaptée, il peut participer au tutorat et encadrer des apprenants (stagiaires, apprentis, adultes de la formation continue, salariés) en formation dans son entreprise.

2.3. Technicité

Le titulaire du brevet professionnel de la spécialité « Métiers de la piscine » respecte les réglementations, les normes et les préconisations propres à son métier (matériels, matériaux, hygiène et sécurité, environnement, urbanisme,...) et participe à la veille technologique.

Il prend en compte les procédures qualité de l'entreprise.

D'autre part, il maîtrise les outils d'information et de communication : suites bureautiques, logiciels métiers, modeleurs numériques,...

Page 5

3. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

3.1. Positionnement

Le titulaire du brevet professionnel de la spécialité « Métiers de la piscine » est employé comme technicien piscine, il sera pleinement opérationnel après plusieurs mois d'expérience en entreprise.

3.2. Évolution de carrière

En fonction de ses attentes, de son expérience et de ses aptitudes, il peut évoluer vers un poste de chef d'équipe ou de chef de chantier. Après une expérience professionnelle significative et selon ses compétences, il pourra évoluer vers un poste de technico-commercial, de responsable de service ou de conducteur de travaux voire reprendre ou créer une entreprise.

4. ACTIVITES ET TACHES PROFESSIONNELLES

Niveau Définition du niveau d'implication

- Connaissances et Savoir-faire minimaux : le titulaire du diplôme lit, observe, inter-
prète et assiste sans assumer personnellement la responsabilité des activités menées
en équipe.
- Connaissances et Savoir-faire partiels : le titulaire du diplôme participe sous con-
trôle ponctuel en étant partiellement responsable de l'exécution de tâches simples.
- Connaissances et Savoir-faire approfondis : le titulaire du diplôme intervient seul ou
en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple.

Page 6

Activités et tâches professionnelles

ACTIVITES	TACHES	Niveau d'implication		
		1	2	3
A1 COMMUNICATION	A1 - T1	Collecter les informations		
	A1 - T2	Echanger et conseiller le client		
	A1 - T3	Expliquer le fonctionnement de l'installation		
	A1 - T4	Rendre compte de son intervention		
	A1 - T5	Participer au tutorat des apprentis et à l'accompagnement des stagiaires		
A2 ETUDES ET PREPARATION	A2 - T1	Etablir les dossiers relatifs à la construction, la rénovation et la mise en œuvre		
	A2 - T2	Etablir les besoins en matériel, en matériaux et en main d'œuvre		
	A2 - T3	Etablir un devis dans le cadre de la maintenance et du SAV		
	A2 - T4	Garantir la santé et la sécurité des intervenants et des tiers		
A3 ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER	A3 - T1	Participer à la gestion des stocks et des approvisionnements		
	A3 - T2	Vérifier et actualiser le planning du chantier		
	A3 - T3	Contrôler la conformité de l'ouvrage ou de l'intervention		
	A3 - T4	Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention		
A4 REALISATION ET MISE EN ŒUVRE	A4 - T0	Mettre en œuvre les premières mesures de protection des personnes et des biens		
	A4 - T1	Implanter l'ouvrage et superviser le terrassement		
	A4 - T2	Mettre en œuvre une structure maçonnée, préfabriquée et béton armé		
	A4 - T3	Mettre en œuvre les pièces à sceller		
	A4 - T4	Mettre en œuvre les réseaux		
	A4 - T5	Mettre en œuvre le groupe de filtration		
	A4 - T6	Mettre en œuvre les équipements périphériques		
	A4 - T7	Mettre en œuvre l'étanchéité assurée par la structure dépendante ou indépendante du support		
	A4 - T8	Effectuer la mise en eau		
	A4 - T9	Mettre en œuvre les équipements de sécurité		
A5 MISE EN SERVICE	A5 - T1	Mettre en service le groupe de filtration		
	A5 - T2	Réaliser l'équilibre ou la désinfection de l'eau		
	A5 - T3	Mettre en service les équipements périphériques		
	A5 - T4	Mettre en service l'équipement de sécurité		
A6 MAINTENANCE ET SAV	A6 - T1	Nettoyer la piscine et ses équipements		
	A6 - T2	Traiter l'eau		
	A6 - T3	Contrôler les équipements		
	A6 - T4	Effectuer l'entretien de l'installation		
	A6 - T5	Hiverner et remettre en service		

Page 7

Description des activités

Activité

A1 – COMMUNICATION

Tâche T1 : Collecter les informations

Niveau 2 ■■

Données techniques et ressources :

Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)

Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier

Documents techniques fabricant

Consignes écrites et orales

Données relatives au client et à l'ouvrage

Contexte d'intervention :

Au magasin

A l'atelier

A l'entreprise

Sur site

Moyens mobilisés :

Moyens de communication et accès à l'environnement numérique de l'entreprise

TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)

Résultats attendus :

Les informations et les besoins relatifs au client sont relevés.

Les renseignements techniques, réglementaires et législatifs sont ciblés et hiérarchisés.

Les sources d'information sont vérifiées.

Page 8

Activité

A1 - COMMUNICATION

Tâche T2 : Échanger et conseiller le client

Niveau 2 ■■

Données techniques et ressources :

Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)

Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier

Documents techniques fabricant

Visites ou témoignages clients existants

Données relatives au client et à l'ouvrage

Consignes orales et écrites

Contexte d'intervention :

Au magasin

A l'entreprise

Sur site

Moyens mobilisés :

Matériel ou ouvrage d'exposition

TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)

Résultats attendus :

Le vocabulaire est adapté à la situation et à l'interlocuteur.

Les attentes et besoins du client sont identifiés et transmis à la hiérarchie.

Les solutions techniques proposées sont argumentées.

L'éthique vis à vis de la concurrence ou leurs produits est respectée.

Les étapes de l'intervention sont explicitées.

La documentation technique et réglementaire appropriée est remise au client.

Les obligations d'information liées à la sécurité sont respectées.

La posture du technicien renforce l'image positive de l'entreprise.

Page 9

Activité

A1 - COMMUNICATION

Tâche T3 : Expliquer le fonctionnement de l'installation

Niveau 3 ■■■

Données techniques et ressources :

Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)

Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier

Documents techniques fabricant

Contexte d'intervention :

A la mise en service ou à la réception

Au magasin ou site d'exposition
Sur site

Moyens mobilisés :
Carnet d'entretien
Notice technique, guide d'utilisation et d'entretien
Documents relatifs au développement durable (piscine basse consommation, conseils pour une utilisation raisonnée de l'eau et de l'énergie)
Matériels élémentaires d'analyse, réglage, traitement ou d'entretien

Résultats attendus :
Les explications fournies permettent au client d'utiliser et d'entretenir son installation.
Le client est informé :
- sur l'utilisation de l'ouvrage dans le respect de l'environnement ;
- sur les risques liés à la sécurité des biens et des personnes.
Le client est informé sur les conditions à respecter :
- pour préserver la durabilité de l'ouvrage ou des équipements ;
- pour bénéficier des garanties.

Page 10

Activité A1 - COMMUNICATION

Tâche T4 : Rendre compte de son intervention

Niveau 3 ■■■
Données techniques et ressources :
Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)
Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier
Documents techniques fabricant
Données relatives au client et à l'ouvrage

Contexte d'intervention :
Au magasin, à l'atelier ou sur le site d'exposition
Sur site
A l'entreprise

Moyens mobilisés :
TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)
Fiche de rapport (intervention, anomalie, réglage...)
Logiciel de suivi de chantier

Résultats attendus :
L'état d'avancement des travaux est rapporté.
Les données nécessaires à la facturation sont transmises.
Les anomalies sont relevées et consignées.
Les moyens techniques de communication sont adaptés et maîtrisés.
Un compte-rendu exploitable est transmis à la hiérarchie.

Page 11

Activité A1 - COMMUNICATION

Tâche 5 : Participer au tutorat des apprentis et à l'accompagnement des stagiaires

Niveau 2 : ■■
Données techniques et ressources :
Document et procédure d'accueil de l'entreprise
Consignes écrites
Livret de suivi de la formation
Livret d'apprentissage
Annexes pédagogiques

Contexte d'intervention :
Sur site
A l'entreprise
Au centre de formation

Moyens mobilisés :
TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)

Résultats attendus :
L'apprenant est intégré dans l'équipe.
La formation renforcée à la sécurité des apprenants est assurée et formalisée.
Les gestes techniques sont transmis et vérifiés.
Les dangers des postes de travail sont signalés et les mesures de prévention des risques professionnels correspondantes sont expliquées.
Les besoins de formation de l'apprenant sont pris en compte.
Le suivi de formation est assuré.
Les documents de suivi et d'évaluation sont renseignés.
Les interlocuteurs sont identifiés.
Les informations, les manquements concernant l'apprenant sont transmis à la hiérarchie.

La progression de l'apprenant est transmise à la hiérarchie.

Page 12

Activité

A2 – ETUDES ET PREPARATION

Tâche T1 : Etablir les dossiers relatifs à la construction, la rénovation et la mise en œuvre

Niveau 2 ■■

Données techniques et ressources :

Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)

Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier

Document technique fabricant

Plan Local d'Urbanisme

Etude de sol ou sondage

Contexte d'intervention :

Sur site

A l'entreprise

Au magasin

Relation avec l'administration, les fournisseurs et les intervenants

Moyens mobilisés :

Logiciels et outils appropriés

TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)

Résultats attendus :

Les documents administratifs sont renseignés, exploités et validés.

Les documents techniques réalisés sont exploitables et intégrés au dossier technique d'exécution.

Le système constructif est validé.

Les référentiels normatifs et réglementaires sont respectés et appliqués.

Les moyens de prévention des risques professionnels sont identifiés et adaptés.

Page 13

Activité

A2 – ETUDES ET PREPARATION

Tâche T2 : Etablir les besoins en matériel, en matériaux et en main d'œuvre

Niveau 2 ■■

Données techniques et ressources :

Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)

Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier

Document technique fabricant

Contexte d'intervention :

A l'entreprise

Sur chantier (cas de rénovation par exemple)

Moyens mobilisés :

TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)

Logiciel et outils informatiques appropriés

Résultats attendus :

Les matériaux, matériels et équipements nécessaires au projet sont identifiés, listés et quantifiés.

Les intervenants internes ou externes nécessaires au projet sont identifiés et qualifiés.

Le temps de travail engendré par le projet est quantifié.

Page 14

Activité

A2 – ETUDES ET PREPARATION

Tâche T3 : Etablir un devis dans le cadre de la maintenance et du SAV

Niveau 2 ■■

Données techniques et ressources :

Documents fabricants / catalogues pièces détachées

Diagnostic SAV / Descriptif de la réparation

Demande client

Contexte d'intervention :

Sur site

A l'entreprise

Au magasin

Moyens mobilisés :

Logiciels et outils appropriés

TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)

Résultats attendus :
Les pièces détachées et équipements nécessaires à l'intervention sont identifiés et dimensionnés.
Les intervenants internes et externes nécessaires à l'intervention sont identifiés.
Le temps de travail engendré par l'intervention est quantifié.
Le devis est formalisé.

Page 15

Activité

A2 – ETUDES ET PREPARATION

Tâche T4 : Garantir la santé et la sécurité des intervenants et des tiers

Niveau 2 ■■

Données techniques et ressources :
Carnets de prescription des risques généraux
Carnets de prescription des risques spécifiques
Plan Général de Coordination SPS/Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS/PPSPS)
Dossier technique d'exécution de l'ouvrage
Plan de prévention
Analyse de risque liée à l'ordre de travail
Moyens de communication et accès à l'environnement numérique de l'entreprise

Contexte d'intervention :

A l'entreprise
Au magasin
Sur site

Moyens mobilisés :

Equipements de Protection Collective et Individuelle
Installations provisoires de chantier

Résultats attendus :

Les dangers sont identifiés et caractérisés de manière exhaustive.
L'analyse des situations de travail permet l'évaluation des risques.
Les mesures de prévention prévues sont mises en œuvre.
Le cas échéant, les mesures complémentaires sont proposées.
Les qualifications et autorisations des intervenants sont vérifiées.
La hiérarchie est informée et consultée sur les mesures à prendre.
Les consignes sont transmises et comprises.
Le plan de prévention est respecté.
Les ouvrages correspondant à un facteur de risque sont signalés pour être inscrit à l'inventaire.
Les risques liés aux agents chimiques dangereux sont pris en compte.
Les intervenants et les tiers sont informés des risques.

Page 16

Activité

A3 – ORGANISATION ET SUIVI DU CHANTIER

Tâche T1 : Participer à la gestion des stocks et des approvisionnements

Niveau 2 ■■

Données techniques et ressources :
Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)
Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire
Document technique fabricant
Quantitatif de fournitures nécessaires
État du stock
Plan de l'aire de stockage
Fiches de Données de Sécurité (FDS) et instructions de stockage

Contexte d'intervention :

A l'atelier
Au magasin
Sur site
En phase de transport

Moyens mobilisés :

TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)
Logiciel de gestion du stock

Résultats attendus :

Les fournitures sont identifiées, triées et répertoriées.
L'organisation du stockage est respectée.
Les commandes correspondent aux besoins.
Les commandes sont gérées en fonction des franco de port.
Les bons de livraison sont vérifiés et enregistrés.
Les quantités minimales sont signalées et les approvisionnements sont générés.
Les fournitures sont enregistrées et étiquetées.
Les fournitures consommées sont enregistrées en quantité et en valeur.
Les dates limites d'utilisation optimale sont prises en compte.
Les règles de sécurité de stockage des produits sont respectées.
Le site est maintenu propre.

La gestion des déchets respecte les règles de tri sélectif et de sécurité.
Les anomalies sont identifiées et signalées.

Page 17

Activité A3 – ORGANISATION ET SUIVI DU CHANTIER

Tâche T2 : Vérifier et actualiser le planning du chantier

Niveau 2 ■■

Données techniques et ressources :
Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)
Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier
Document technique fabricant
Planning prévisionnel des travaux
Bons de commandes et bons de livraisons

Contexte d'intervention :

A l'atelier
Sur site
A l'entreprise
Au magasin

Moyens mobilisés :

TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)
Logiciels de gestion de planning

Résultats attendus :

Le planning est vérifié.
Des solutions alternatives sont proposées par anticipation.
Les imprévus ou anomalies sont signalés ou gérés.
Le planning est ajusté en fonction des contraintes.
Le cahier de chantier est rempli au fil du déroulement du chantier et validé.

Page 18

Activité A3 – ORGANISATION ET SUIVI DU CHANTIER

Tâche T3 : Contrôler la conformité de l'ouvrage ou de l'intervention

Niveau 2 ■■

Données techniques et ressources :
Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)
Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier
Document technique fabricant

Contexte d'intervention :

Sur site

Moyens mobilisés :

TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)
Matériel de mesure et de contrôle

Résultats attendus :

Les informations obligatoires sont présentes (affichage et signalétique).
Le choix du matériel de mesure ou de contrôle est adapté.
Les travaux sont conformes au dossier technique d'exécution en vue de la réception.
Les règles de sécurité et d'environnement sont respectées.
Les non-conformités sont signalées ou traitées.
La fiche qualité est complétée et transmise.
Le cahier de chantier est rempli et validé.

Page 19

Activité A3 – ORGANISATION ET SUIVI DU CHANTIER

Tâche T4 : Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention

Niveau 2 ■■

Données techniques et ressources :
Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)
Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier
Document technique fabricant
Attestation de la conformité des travaux
Dossier d'ouvrages exécutés
État du solde financier
Attestation de garantie
Résultats des analyses de l'eau
Fiche de Données de Sécurité des produits chimiques

Carnet d'entretien

Contexte d'intervention :
Sur site

Moyens mobilisés :
TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)

Résultats attendus :
Les réserves sont notées et transmises à la hiérarchie.
Le dossier d'ouvrage exécuté est complété et remis au client.
Le procès-verbal de réception et les documents liés à la sécurité sont datés et co-signés.
Les précautions de stockage et d'utilisation des produits chimiques sont fournies.

Page 20

Activité A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE

Tâche T0 : Mettre en œuvre les premières mesures de protection des personnes et des biens

Niveau 3 ■■■
Données techniques et ressources :
Document Unique d'évaluation des risques de l'entreprise
Dossier technique d'exécution
Fiches Données Sécurité (FDS)
Attestations, habilitations...
Cahier de chantier

Contexte d'intervention :
Sur site

Moyens mobilisés :
Personnes formées, habilitées
Trousse de premiers secours
Equipements de Protection Collective, Equipements de Protection Individuelle
Moyens d'accès et de manutention
Matériel de signalétique
Matériel de protection
Approvisionnement des matériels et des matériaux
Seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers
Alimentation électrique protégée
Accès aux moyens d'hygiène (vestiaires, sanitaires...)

Résultats attendus :
Les zones de stockage sont définies en tenant compte :
- de la co-activité ;
- de l'avancement prévisionnel du chantier.
La signalétique est mise en place.
L'environnement du chantier et les biens sont protégés et sauvegardés.
Les appareillages électriques et points lumineux sont repérés, protégés et le risque électrique maîtrisé (suppression ou, à défaut, protection).
Les espaces de vie des intervenants sont localisés.
Les moyens de manutention sont mis à disposition des intervenants.
Les anomalies, manques, risques persistants sont traités ou signalés.
Les consignes sont transmises et respectées.
Les mesures de prévention des risques professionnelles prévues sont appliquées et adaptées aux risques identifiés.
Les risques non prévus sont analysés et traités à mesure de leur apparition.
Les mesures de prévention correctives respectent les principes généraux de prévention (suppression ou à défaut réduction du risque, protection collective, protection individuelle, consignes).
Les mesures de prévention du risque chimique sont appliquées.
Les zones de stockage sont sécurisées.
Les postes de travail sont maintenus propres.
L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées.
Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.

Page 21

Activité A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE

Tâche T1 : Implanter l'ouvrage et superviser le terrassement

Niveau 2 ■■
Données techniques et ressources :
Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)
Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier
Document technique fabricant

Contexte d'intervention :
Sur site

Moyens mobilisés :
Matériels de mesure et d'implantation

Résultats attendus :
L'implantation respecte les documents techniques et administratifs.
Les moyens disposés pour la matérialisation sont visibles et protégés.
Le procès-verbal d'implantation est co-signé.
Le terrassement, le drainage, le puits de décompression et le remblai respectent le cahier des charges.
Le cahier de chantier est complété et validé.
La sécurité des biens et des personnes est respectée.
Le site d'intervention est protégé, mis en sécurité et restitué en l'état.

Page 22

Activité

A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE

Tâche T2 : Mettre en œuvre une structure maçonnée, préfabriquée ou béton armé

Niveau 3 ■■■

Données techniques et ressources :

Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)

Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier

Document technique fabricant

Contexte d'intervention :

Sur site

Moyens mobilisés :

Outils de mesure

Matériels et matériaux de mise en œuvre

Résultats attendus :

La mise en œuvre respecte le dossier technique d'exécution.

L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées.

Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.

L'autocontrôle est effectué à chaque étape.

Le cahier de chantier est complété et validé.

Le site d'intervention est protégé, mis en sécurité et restitué en l'état.

Le chantier est propre et rangé.

Page 23

Activité

A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE

Tâche T3 : Mettre en œuvre les pièces à sceller

Niveau 3 ■■■

Données techniques et ressources :

Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)

Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier

Document technique fabricant

Contexte d'intervention :

Sur site

Moyens mobilisés :

Matériels et matériaux de mise en œuvre

Résultats attendus :

La mise en œuvre des pièces à sceller respecte le dossier technique d'exécution.

Les critères d'aplomb, de niveau, d'alignement sont respectés.

L'autocontrôle est effectué à chaque étape.

Le cahier de chantier est complété et validé.

L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées.

Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.

Le chantier est propre et rangé.

Page 24

Activité

A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE

Tâche T4 : Mettre en œuvre les réseaux

Niveau 3 ■■■

Données techniques et ressources :

Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)

Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier

Document technique fabricant

Contexte d'intervention :
Sur site

Moyens mobilisés :
Matériels et matériaux de mise en œuvre
Appareil de mise en pression air ou eau (épreuve)

Résultats attendus :
Le cahier de chantier est complété et validé.
Le plan de récolement est consigné dans le cahier de chantier
Les réseaux respectent le dossier technique d'exécution.
Les réseaux sont identifiés, signalés et repérés.
Les règles de mise en œuvre sont respectées.
Le réseau hydraulique est testé et exempt de fuite.
Les réseaux hydraulique et aéraulique sont exempts de nuisances vibratoire et sonore.
L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées.
Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.
Le chantier est propre et rangé.

Page 25

Activité A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE

Tâche T5 : Mettre en œuvre le groupe de filtration

Niveau 3 ■■■
Données techniques et ressources :
Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)
Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier
Document technique fabricant

Contexte d'intervention :
Local technique

Moyens mobilisés :
Matériels et matériaux de mise en œuvre

Résultats attendus :
L'espace est optimisé dans le local technique en tenant compte des futurs équipements.
Les critères d'aplomb, de niveau, d'alignement sont respectés.
Les critères d'esthétisme et de propreté sont respectés.
La mise en œuvre du groupe de filtration respecte le dossier technique d'exécution.
Les pertes de charge sont optimisées.
L'accès aux différents équipements est facilité.
Les plaques signalétiques sont lisibles.
L'affichage du plan de fonctionnement et l'étiquetage des réseaux sont assurés.
Les tuyauteries au-dessus du niveau du sol sont soutenues (les équipements ne servent pas de support).
L'autocontrôle est effectué à chaque étape.
L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées.
Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.
Le chantier est propre et rangé.

Page 26

Activité A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE

Tâche T6 : Mettre en œuvre des équipements périphériques

Niveau 3 ■■■
Données techniques et ressources :
Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)
Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier
Documents techniques fabricants :
- système de traitement de l'eau ;
- système de chauffage de l'eau ;
- système de traitement de l'air (déshumidification) ;
- appareil de nettoyage ;
- équipement interopérable (domotique) ;
- appareil d'éclairage ;
- équipement sportif, ludique et de bien-être ;
- système audio ;
- ...

Contexte d'intervention :
Sur site

Moyens mobilisés :
Matériels et matériaux de mise en œuvre

Résultats attendus :

La mise en œuvre des équipements périphériques respecte les prescriptions des fabricants.
Les vannes d'isolement sont installées pour faciliter la maintenance.
L'autocontrôle est effectué à chaque étape.
Le cahier de chantier est complété.
L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées.
Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.

Page 27

Activité A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE

Tâche T7 : Mettre en œuvre l'étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support

Niveau 3 ■■■

Données techniques et ressources :

Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)
Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier
Document technique fabricant

Contexte d'intervention :

Sur site

Moyens mobilisés :

Matériels et matériaux de mise en œuvre

Résultats attendus :

Le support est vérifié avant la mise en œuvre de l'étanchéité.
La mise en œuvre de l'étanchéité respecte les tolérances de pertes normatives.
La notion d'économie de matériau est prise en compte.
Un soin particulier est apporté à l'esthétisme de l'ensemble.
Le chantier est propre et rangé.
L'autocontrôle est effectué à chaque étape.
Le cahier de chantier est complété.
L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées.
Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.

Page 28

Activité A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE

Tâche T8 : Effectuer la mise en eau

Niveau 3 ■■■

Données techniques et ressources :

Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)
Guide professionnel, référentiel normatif et réglementaire, cahier de chantier
Document technique fabricant
Résultats d'analyse de l'eau de remplissage
Dispositions administratives sur les restrictions d'usage de l'eau
Note technique de sécurité

Contexte d'intervention :

Sur site

Moyens mobilisés :

Accès à un point d'eau

Résultats attendus :

La piscine est remplie au niveau requis.
Le système de sécurité est installé ou les informations relatives aux obligations de sécurité du bassin sont données au propriétaire.
L'autocontrôle est effectué à chaque étape.
Le cahier de chantier est complété.
L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées.
Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.

Page 29

Activité A4 – REALISATION ET MISE EN OEUVRE

Tâche T9 : Mettre en œuvre les équipements de sécurité

Niveau 3 ■■■

Données techniques et ressources :

Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution des ouvrages, cahier des charges)

Contexte d'intervention :
Sur site

Moyens mobilisés :
Matériels et matériaux de mise en œuvre

Résultats attendus

La mise en œuvre des équipements de sécurité respecte les prescriptions du fabricant.
Le système de sécurité est installé ou les informations relatives aux obligations de sécurité du bassin sont données au propriétaire.
Le cahier de chantier est complété.
Le chantier est propre et rangé.
L'autocontrôle est effectué à chaque étape.
L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées.
Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.

Page 30

Activité

A5 – MISE EN SERVICE

Tâche T1 : Mettre en service le groupe de filtration

Niveau 3 ■■■

Données techniques et ressources :
Document technique fabricant
Dossier technique : Schémas hydraulique et électrique
Rapport des tests d'étanchéité
Cahier de chantier

Contexte d'intervention :
Dans le local technique
Sur site

Moyens mobilisés :
Contrôle visuel et auditif
Outillage approprié

Résultats attendus :

Le groupe de filtration fonctionne.
Le préfiltre de la pompe et le filtre sont exempts d'air.
Le point de référence du manomètre est défini et repéré.
L'écumage de surface est réglé.
Le temps de filtration est programmé.
Le réglage des vannes du collecteur d'aspiration et du réseau est effectué.
L'autocontrôle est effectué à chaque étape.

Page 31

Activité

A5 – MISE EN SERVICE

Tâche T2 : Réaliser l'équilibre ou la désinfection de l'eau

Niveau 3 ■■■

Données techniques et ressources :
Fiches techniques des produits de traitement
Balance Taylor ou indice de Langelier
Logiciel de traitement d'eau fabricant

Contexte d'intervention :
Sur site

Moyens mobilisés :
Outils de mesure
Produits de traitement

Résultats attendus :

Les outils de mesure sont appropriés et utilisés conformément aux prescriptions du fabricant.
L'interprétation des résultats est correctement effectuée.

Suite aux résultats d'analyse :

- l'eau est équilibrée : Les paramètres d'acidité, d'alcalinité et de dureté sont maîtrisés ;
- l'eau est désinfectée et désinfectante ;
- l'eau est limpide (turbidité faible).

Les résultats sont consignés dans le carnet sanitaire ou d'entretien.
L'analyse de contrôle est réalisée et valide l'équilibre et la désinfection.
Le cahier de chantier est complété et validé.

Tâche T3 : Mettre en service les équipements périphériques

Niveau 3 ■■■

Données techniques et ressources

Notice d'installation et d'utilisation :

- système de traitement de l'eau ;
- système de chauffage de l'eau ;
- système de traitement de l'air (déshumidification) ;
- appareil de nettoyage ;
- équipement interopérable (domotique) ;
- appareil d'éclairage ;
- équipement sportif, ludique et de bien-être ;
- système audio ;
- ...

Résultats des analyses de l'eau

Cahier de chantier

Contexte d'intervention :

Sur site

Moyens mobilisés :

Outillage approprié

Solutions tampons

Notice d'utilisation

Outils de mesure

Résultats attendus :

L'équipement périphérique est testé et réglé.

L'équipement périphérique fonctionne conformément aux prescriptions du fabricant et aux attentes du client.

L'autocontrôle est effectué à chaque étape.

Le carnet de de chantier est complété et validé.

Tâche T4 : Mettre en service l'équipement de sécurité

Niveau 2 ■■

Données techniques et ressources :

Documents techniques et d'utilisation de l'équipement de sécurité : notice fabricant, normes, réglementation

Contexte d'intervention :

Sur site

Moyens mobilisés :

Outillage approprié

Résultats attendus :

L'équipement de sécurité est testé et réglé.

L'équipement de sécurité fonctionne conformément à la norme et aux prescriptions du fabricant.

L'autocontrôle est effectué à chaque étape.

Le carnet de de chantier est complété et validé

Tâche T1 : Nettoyer la piscine et ses équipements

Niveau 3 ■■■

Données techniques et ressources :

Informations clients

Contrat d'entretien

Documents techniques : notice fabricant, normes, réglementation

Règles de sécurité de mise en œuvre des produits

Liste de tâches à réaliser

Constatations par observations

Contexte d'intervention :

Sur site

Par interface à distance

Moyens mobilisés :

Matériels de nettoyage (balai, nettoyeur, épuisette,...)

Guide d'utilisation et d'entretien

Produits appropriés

Résultats attendus :
Le bassin est correctement nettoyé.
Le média filtrant est correctement nettoyé.
Le niveau d'eau est rétabli si nécessaire.
Les abords du bassin sont propres.
Les skimmers et les préfiltres sont nettoyés.
Le traitement des déchets et des rejets sont réalisés dans le respect de l'environnement.
La consommation d'eau est maîtrisée.

Page 35

Activité A6 – MAINTENANCE ET SAV

Tâche T2 : Traiter l'eau

Niveau 3 ■■■
Données techniques et ressources :
Notice des outils de mesure
Fiches techniques des produits chimiques
Documents techniques : notices fabricants, normes, réglementation
Balance Taylor ou indice de Langelier
Fiche de Données de Sécurité des produits
Logiciel de traitement de l'eau
Carnet sanitaire ou d'entretien

Contexte d'intervention :
Sur site
Au magasin

Moyens mobilisés :
Outils de mesure
Produits d'équilibrage et de désinfection

Résultats attendus :
Les mesures sont correctement effectuées.
L'interprétation des résultats est correcte.
Les produits de traitements nécessaires sont identifiés et quantifiés.
La manipulation et l'association des produits sont réalisées en toute sécurité dans le respect de la réglementation spécifique aux produits chimiques.
L'ordonnement des étapes de traitement est respecté.
Le choix et la mise en œuvre du traitement est adaptée aux installations.
Les paramètres de l'eau sont corrigés et conformes à la réglementation et aux recommandations.
L'eau est équilibrée, désinfectée et désinfectante.
Le carnet sanitaire est complété et validé.

Page 36

Activité A6 – MAINTENANCE ET SAV

Tâche T3 : Contrôler les équipements

Niveau 3 ■■■
Données techniques et ressources :
Procédure d'essai
Informations clients
Contrat d'entretien
Documents techniques : notices fabricants, normes, réglementation
Schéma d'installation

Contexte d'intervention :
Sur site
Au magasin

Moyens mobilisés :
Gabarits de contrôle, d'étalonnage.
Outils de mesures

Résultats attendus :
Le bon fonctionnement du système de sécurité du bassin est validé.
Les dispositifs de sécurité des personnes sont contrôlés.
Les appareils de protection électrique sont réglés correctement.
Un contrôle visuel et auditif de l'ensemble de l'installation est réalisé.
Les exigences réglementaires et normatives sont maîtrisées.
En cas de défaillance d'un équipement de sécurité, le client est informé ou l'installation est mise en sécurité.
Le carnet d'entretien est complété et validé.
Le chantier est propre et sécurisé.
Les résultats des mesures sont correctement interprétés.

Tâche T4 : Effectuer l'entretien de l'installation

Niveau 3 ■■■

Données techniques et ressources :

Schémas hydrauliques

Schémas électriques

Fiches techniques produits chimiques

Documents techniques : notices fabricants, normes, réglementation

Résultats de l'analyse (équilibre et qualité de l'eau)

Carnet d'entretien

Contexte d'intervention :

Sur site

Moyens mobilisés :

Matériel d'entretien.

Résultats attendus :

Les éléments filtrants sont vérifiés et nettoyés ou remplacés si besoin.

Les éléments d'usure sont changés si besoin.

Les appareils de traitement d'eau et d'air sont réglés et étalonnés.

Toutes les opérations effectuées respectent l'environnement et la consommation d'eau.

Le carnet d'entretien est complété et validé.

Le chantier est propre et sécurisé.

Tâche T5 : Hiverner et remettre en service

Niveau 3 ■■■

Données techniques et ressources :

Documents techniques : notices fabricants, normes, réglementation

Fiches techniques des produits chimiques

Résultats d'analyse de l'eau

Contexte d'intervention :

Sur site

Moyens mobilisés :

Outillage ou éléments spécifiques nécessaires à l'hivernage

Matériel de nettoyage

Résultats attendus :

L'eau est équilibrée avant la fermeture et à l'ouverture.

La bache d'hivernage est mise en place.

Les risques de dégradations dues au gel sont supprimés.

L'eau est préparée chimiquement à l'arrêt de la filtration.

Le niveau d'eau est ajusté.

Le nettoyage du bassin est effectué.

Les éléments de l'installation sont préparés à un arrêt prolongé ou à un redémarrage.

Le bassin est sécurisé.

Tâche T6: Intervenir dans le cadre de la maintenance corrective

Niveau 3 ■■■

Données techniques et ressources :

Catalogue fabricant de pièces détachées.

Schémas hydrauliques

Schémas électriques

Documents techniques : notices fabricants, normes, réglementation

Les informations client relatives à la panne.

Contexte d'intervention :

Sur site

En magasin

Moyens mobilisés :

Matériels de détection, de mesure

Outillage de pose et de dépose

Résultats attendus :

Le diagnostic est réalisé et l'origine de la panne identifiée ou confirmée.
 Une mise en sécurité avant intervention est réalisée.
 L'intervention est méthodique.
 L'outillage utilisé est adapté.
 Les essais et la remise en service sont effectués.
 La réparation est durable et de qualité.
 La fiche d'intervention est complétée et validée.
 Le carnet d'entretien est complété et validé.

Page 40

Référentiel de certification
 Présentation des capacités générales et des compétences

CAPACITÉS	COMPÉTENCES
S'INFORMER, COMMUNIQUER	1. Collecter les informations 2. Emettre et recevoir des informations 3. Etablir un rapport d'activités oral ou écrit 4. Animer une équipe
TRAITER DÉCIDER PRÉPARER	1. Décoder les informations 2. Traduire une solution technique 3. Effectuer les choix technologiques 4. Déterminer les besoins des travaux 5. Etablir un état des lieux de l'ouvrage 6. Mener une démarche de prévention des risques professionnels
ORGANISER, GERER	1. Etablir un ordre de service 2. Réaliser un devis sur un ouvrage existant 3. Gérer les approvisionnements 4. Suivre et mettre à jour un planning 5. Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention
METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER	1. Implanter l'ouvrage 2. Réaliser une structure 3. Installer les pièces à sceller 4. Installer un groupe de filtration 5. Installer les équipements périphériques 6. Mettre en place les réseaux 7. Réaliser une étanchéité assurée par la structure dépendante ou indépendante du support 8. Mettre en œuvre les équipements de sécurité 9. Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
METTRE EN ŒUVRE LE TRAITEMENT DE L'EAU	1. Analyser l'eau 2. Diagnostiquer une anomalie 3. Traiter l'eau 4. Paramétrer et régler les équipements de traitement

Page 41

METTRE EN SERVICE	1. Réaliser la mise en eau 2. Réaliser la mise en service du groupe de filtration 3. Réaliser la mise en service des équipements périphériques 4. Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité 1. Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres
-------------------	--

MAINTENIR, ENTREtenir	C7	2. Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique
		3. Préparer l'ouvrage et ses équipements
		4. Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre
		5. Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage

Page 42

Mise en relation tâches et compétences

A1 – COMMUNICATION

TACHES	COMPETENCES
T1 Collecter les informations	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.2 Traduire une solution technique C2.3 Effectuer les choix technologiques C2.4 Déterminer les besoins des travaux C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention
T2 Échanger et conseiller le client	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.2 Traduire une solution technique C2.3 Effectuer les choix technologiques C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant C3.4 Suivre et mettre à jour un planning
T3 Expliquer le fonctionnement de l'installation.	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.2 Traduire une solution technique
T4 Rendre compte de son intervention.	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C3.1 Etablir un ordre de service C3.4 Suivre et mettre à jour un planning
T5 Participer au tutorat des apprentis et à l'accompagnement des stagiaires.	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.4 Suivre et mettre à jour un planning

Page 43

A2 ETUDE ET PREPARATION

TACHES	COMPETENCES
T1 Etablir les dossiers relatifs à la construction, la rénovation et la mise en œuvre	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations

	C2.2 Traduire une solution technique C2.3 Effectuer les choix technologiques C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C3.1 Etablir un ordre de service
T2 Etablir les besoins en matériel, en matériaux et en main d'œuvre	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.2 Traduire une solution technique C2.3 Effectuer les choix technologiques C2.4 Déterminer les besoins des travaux C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant C3.3 Gérer les approvisionnements
T3 Établir un devis dans le cadre de la maintenance et du SAV	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.2 Traduire une solution technique C2.3 Effectuer les choix technologiques C2.4 Déterminer les besoins des travaux C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C7.4 Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre
T4 Garantir la santé et la sécurité des intervenants et des tiers	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.2 Traduire une solution technique C2.3 Effectuer les choix technologiques C2.4 Déterminer les besoins des travaux C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant C3.3 Gérer les approvisionnements C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques profess. C7.4 Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage

Page 44

A3 ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER

TACHES	COMPETENCES
T1 Participer à la gestion des stocks et des approvisionnements	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.4 Déterminer les besoins des travaux C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
T2 Vérifier et actualiser le planning du chantier	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.3 Effectuer les choix technologiques C2.4 Déterminer les besoins des travaux C3.1 Etablir un ordre de service C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.1 Implanter l'ouvrage C4.2 Réaliser une structure C4.3 Installer les pièces à sceller

T3 Contrôler la conformité de l'ouvrage ou de l'intervention	C4.4 Installer un groupe de filtration C4.5 Installer les équipements périphériques C4.6 Mettre en place les réseaux C4.7 Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels C6.1 Réaliser la mise en eau C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité C7.1 Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit
T4 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention	C1.4 Animer une équipe C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C7.1 Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres

Page 45

A4 REALISATION ET MISE EN ŒUVRE

TACHES	COMPETENCES
T0 Mettre en œuvre les premières mesures de protection des personnes et des biens	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C4.8 Mettre en œuvre les équipements de sécurité C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
T1 Implanter l'ouvrage et superviser le terrassement	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C4.1 Implanter l'ouvrage C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
T2 Mettre en œuvre une structure maçonnée, préfabriquée et béton armé	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.1 Implanter l'ouvrage C4.2 Réaliser une structure C4.3 Installer les pièces à sceller C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
T3 Mettre en œuvre les pièces à sceller	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.1 Implanter l'ouvrage C4.2 Réaliser une structure C4.3 Installer les pièces à sceller C4.6 Mettre en place les réseaux C4.7 Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels

A4 REALISATION ET MISE EN ŒUVRE

TACHES	COMPETENCES
T4 Mettre en œuvre les réseaux	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.1 Implanter l'ouvrage C4.2 Réaliser une structure C4.3 Installer les pièces à sceller C4.4 Installer un groupe de filtration C4.6 Mettre en place les réseaux C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionne
T5 Mettre en œuvre le groupe de filtration	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.1 Implanter l'ouvrage C4.2 Réaliser une structure C4.3 Installer les pièces à sceller C4.4 Installer un groupe de filtration C4.5 Installer les équipements périphériques C4.6 Mettre en place les réseaux C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionne
T6 Mettre en œuvre des équipements périphériques	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.1 Implanter l'ouvrage C4.2 Réaliser une structure C4.3 Installer les pièces à sceller C4.4 Installer un groupe de filtration C4.5 Installer les équipements périphériques C4.6 Mettre en place les réseaux C4.7 Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionne
T7 Mettre en œuvre l'étanchéité assurée par la structure dépendante ou indépendante du support	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.2 Réaliser une structure C4.3 Installer les pièces à sceller C4.7 Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionne

A4 REALISATION ET MISE EN ŒUVRE

TACHES	COMPETENCES
	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe

T8 Effectuer la mise en eau	C2.1 Décoder les informations C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels
	C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C5.1 Analyser l'eau C5.3 Traiter l'eau C6.1 Réaliser la mise en eau
T9 Mettre en œuvre les équipements de sécurité	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service
	C3.3 Gérer les approvisionnements C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.6 Mettre en place les réseaux C4.8 Mettre en œuvre les équipements de sécurité C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels C6.1 Réaliser la mise en eau

Page 48

A5 MISE EN SERVICE

TACHES	COMPETENCES
T1 Mettre en service le groupe de filtration	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service
	C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.4 Installer un groupe de filtration C5.4 Paramétrer et régler les équipements de traitement. C6.1 Réaliser la mise en eau C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage
T2 Réaliser l'équilibre ou la désinfection de l'eau	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.4 Déterminer les besoins des travaux C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.3 Gérer les approvisionnements
	C3.4 Suivre et mettre à jour un planning C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels C5.1 Analyser l'eau C5.2 Diagnostiquer une anomalie C5.3 Traiter l'eau C6.1 Réaliser la mise en eau C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage
T3 Mettre en service les équipements périphériques	C1.1 Collecter les informations C1.2 Emettre et recevoir des informations C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit C1.4 Animer une équipe C2.1 Décoder les informations C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels C3.1 Etablir un ordre de service C3.4 Suivre et mettre à jour un planning
	C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention C4.5 Installer les équipements périphériques C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels C5.4 Paramétrer et régler les équipements de traitement. C6.1 Réaliser la mise en eau C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage

T4 Mettre en service l'équipement de sécurité	C1.1 Collecter les informations
	C1.2 Emettre et recevoir des informations
	C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit
	C1.4 Animer une équipe
	C2.1 Décoder les informations
	C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels
	C3.1 Etablir un ordre de service
	C3.4 Suivre et mettre à jour un planning
	C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention
	C4.8 Mettre en œuvre les équipements de sécurité
	C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
	C6.1 Réaliser la mise en eau
	C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration
	C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité
	C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage

Page 49

A6 MAINTENANCE ET SAV

TACHES	COMPETENCES
T1 Nettoyer la piscine et ses équipements	C1.1 Collecter les informations
	C1.2 Emettre et recevoir des informations
	C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit
	C1.4 Animer une équipe
	C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels
	C3.1 Etablir un ordre de service
	C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
	C6.1 Réaliser la mise en eau
	C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration
	C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques
	C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité
	C7.2 Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique
	C7.3 Préparer l'ouvrage et ses équipements
	C1.1 Collecter les informations
	C1.2 Emettre et recevoir des informations
T2 Traiter l'eau	C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit
	C1.4 Animer une équipe
	C2.1 Décoder les informations
	C2.4 Déterminer les besoins des travaux
	C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels
	C3.1 Etablir un ordre de service
	C3.3 Gérer les approvisionnements
	C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
	C5.1 Analyser l'eau
	C5.2 Diagnostiquer une anomalie
	C5.3 Traiter l'eau
	C5.4 Paramétrer et régler les équipements de traitement.
	C6.1 Réaliser la mise en eau
	C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration
	C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques
T3 Contrôler les équipements	C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité
	C7.2 Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique
	C7.3 Préparer l'ouvrage et ses équipements
	C1.1 Collecter les informations
	C1.2 Emettre et recevoir des informations
	C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit
	C1.4 Animer une équipe
	C2.1 Décoder les informations
	C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage
	C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels
	C3.1 Etablir un ordre de service
	C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
	C5.1 Analyser l'eau
	C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques
	C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité
	C7.1 Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres
	C7.2 Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique
	C7.3 Préparer l'ouvrage et ses équipements
	C7.4 Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre

Page 50

A6 MAINTENANCE ET SAV

TACHES	COMPETENCES
--------	-------------

T4 Effectuer l'entretien de l'installation

- C1.1 Collecter les informations
- C1.2 Emettre et recevoir des informations
- C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit
- C1.4 Animer une équipe
- C2.1 Décoder les informations
- C2.3 Effectuer les choix technologiques
- C2.4 Déterminer les besoins des travaux
- C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage
- C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels
- C3.1 Etablir un ordre de service
- C3.3 Gérer les approvisionnements
- C3.4 Suivre et mettre à jour un planning
- C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
- C5.1 Analyser l'eau
- C5.2 Diagnostiquer une anomalie
- C5.3 Traiter l'eau
- C5.4 Paramétrer et régler les équipements de traitement.
- C6.1 Réaliser la mise en eau
- C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration
- C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques
- C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité
- C7.1 Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres
- C7.2 Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique
- C7.3 Préparer l'ouvrage et ses équipements
- C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage

T5 Hiverner et remettre en service

- C1.1 Collecter les informations
- C1.2 Emettre et recevoir des informations
- C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit
- C1.4 Animer une équipe
- C2.4 Déterminer les besoins des travaux
- C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage
- C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels
- C3.1 Etablir un ordre de service
- C3.3 Gérer les approvisionnements
- C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels
- C5.1 Analyser l'eau
- C5.2 Diagnostiquer une anomalie
- C5.3 Traiter l'eau
- C5.4 Paramétrer et régler les équipements de traitement.
- C6.1 Réaliser la mise en eau
- C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration
- C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques
- C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité
- C7.1 Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres
- C7.2 Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique
- C7.3 Préparer l'ouvrage et ses équipements

TACHES	COMPETENCES
T6 Intervenir dans le cadre de la maintenance corrective	- C1.1 Collecter les informations - C1.2 Emettre et recevoir des informations - C1.3 Etablir un rapport d'activités oral ou écrit - C1.4 Animer une équipe - C2.1 Décoder les informations - C2.2 Traduire une solution technique - C2.3 Effectuer les choix technologiques - C2.4 Déterminer les besoins des travaux - C2.5 Etablir un état des lieux de l'ouvrage - C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels - C3.1 Etablir un ordre de service - C3.3 Gérer les approvisionnements - C3.4 Suivre et mettre à jour un planning - C4.2 Réaliser une structure - C4.3 Installer les pièces à sceller - C4.4 Installer un groupe de filtration - C4.5 Installer les équipements périphériques - C4.6 Mettre en place les réseaux - C4.7 Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support - C4.8 Mettre en œuvre les équipements de sécurité - C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels - C5.1 Analyser l'eau - C5.2 Diagnostiquer une anomalie - C5.3 Traiter l'eau - C5.4 Paramétrer et régler les équipements de traitement. - C6.1 Réaliser la mise en eau - C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration - C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques - C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité - C7.1 Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres - C7.4 Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre - C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage

CAPACITÉ C1 : S'INFORMER COMMUNIQUER
COMPÉTENCE TERMINALE – C1.1 : Collecter les informations

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U11		Données relatives au client et à l'ouvrage		S0 S1 S2 S16 S17
	réunir les documents.	Demande client Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) Référentiel normatif et réglementaire Documents techniques fabricant Plan Local d'Urbanisme (PLU) Etude de sol ou sondage Guides professionnels Carnet sanitaire Cahier de chantier Logiciel de suivi de chantier	Les informations et besoins relatifs au client sont relevés. La collecte permet de vérifier ou d'analyser une situation.	
	recenser les éléments d'une installation.	Rapport d'intervention Diagnostic SAV/descriptif de la réparation Logiciel de GMAO Catalogues pièces détachées Technologies de l'Information et de la Communication Moyens de communication et accès à l'environnement numérique de l'entreprise Carnets de prescription des risques généraux Carnets de prescription des risques spécifiques	Les renseignements techniques, réglementaires et législatifs sont ciblés et hiérarchisés. Les sources d'information sont vérifiées. Les moyens et outils de communication sont exploités de façon éthique et responsable.	
	rechercher les caractéristiques d'un matériel ou produit.	Plan Général de Coordination SPS/Plan Particulier de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS/PPSPS) Plan de prévention Analyse de risque lié à l'ordre de travail Quantitatif de fournitures nécessaires État du stock Plan de l'aire de stockage Fiches de données de sécurité (FDS) et instruction de stockage Planning prévisionnel des travaux Bons de commandes et bons de livraisons	Les relevés et métrés sont corrects et complets. Les éléments sont reconnus sans erreur.	

exploiter les outils numériques.	Attestation de la conformité des travaux Dossier d'ouvrages exécutés État du solde financier Attestation de garantie Résultats des analyses de l'eau Document unique d'évaluation des risques de l'entreprise attestations, habilitations... Résultats d'analyse de l'eau de remplissage Dispositions administratives sur les restrictions d'usage de l'eau Note technique sécurité Rapport des tests d'étanchéité Fiches techniques de produits de traitement Balance Taylor ou indice de Langelier Logiciel de traitement d'eau fabricant Contrat d'entretien
----------------------------------	--

faire un relevé, un métré. Sur site
Entreprise : bureau, magasin,
atelier

Page 54

CAPACITÉ C1 : S'INFORMER COMMUNIQUER
COMPÉTENCE TERMINALE – C1.2 : Emettre et recevoir des informations

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	choisir les supports de communication.			S0 S1 S2 S17
	expliquer le fonctionnement de tout ou partie d'une installation, des équipements.	Documents techniques fabricant Référentiel normatif et réglementaire Guide professionnel	Le support de communication est adapté à la situation, au client. Les explications sont cohérentes et ne comportent pas d'erreur technique.	
	conseiller le client ou le gestionnaire de la piscine.	Carnet sanitaire Cahier de chantier	Le vocabulaire est correct et adapté. L'argumentation est pertinente et convaincante.	
	argumenter ses propositions.	Technologies de l'Information et de la Communication Logiciel de suivi de chantier Logiciel de GMAO	Les consignes sont précises et justifiées.	
	réceptionner et transmettre des consignes, oralement ou par écrit.		Les informations reçues sont comprises.	
	s'assurer que l'information est bien comprise.	Sur site Entreprise : bureau, magasin, atelier	La restitution est fidèle. Une attitude éthique et responsable est adoptée face aux différents interlocuteurs.	
	écouter son (ses) interlocuteur(s), et s'assurer du bien fondé de ses (leurs) propos.			

CAPACITÉ C1 : S'INFORMER COMMUNIQUER
COMPÉTENCE TERMINALE – C1.3 : Etablir un rapport d'activités oral ou écrit

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12				S2
	rendre compte d'une situation ou de l'avancement des travaux et des difficultés rencontrées.	Documents techniques fabricant Carnet sanitaire Cahier de chantier Référentiel normatif et réglementaire Guide professionnel Technologies de l'Information et de la Communication Fiche de rapport Logiciel de suivi de chantier Logiciel de GMAO	L'état d'avancement des travaux est rapporté. La situation est rapportée. Les anomalies sont relevées et consignées. Le rapport est étayé et le contenu est objectif, clair et précis.	
		Sur site Entreprise : bureau, magasin, atelier	Les moyens de communication sont adaptés et maîtrisés.	

Page 55

CAPACITÉ C1 : S'INFORMER COMMUNIQUER
COMPÉTENCE TERMINALE – C1.4 : Animer une équipe

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	exposer un procédé de fabrication ou de pose concernant une partie de l'ouvrage.	Documents techniques fabricant Guide professionnel Référentiel normatif et réglementaire	Les moyens didactiques et d'expression sont appropriés aux destinataires du message (images,	S2 S17 S18

commenter une nouvelle technique et procéder à sa démonstration.	taire Carnet sanitaire	exemples, répétitions,...).
informer sur une démarche qualité ou sécurité.	Cahier de chantier Technologies de l'Information et de la Communication	Le message est intelligible et les idées sont précises.
s'assurer de la compréhension des informations transmises.	Sur site Entreprise : bureau, magasin, atelier	La sensibilité des interlocuteurs sont prises en compte et la teneur du message est adaptée.

CAPACITÉ C2 : TRAITER, DECIDER, PREPARER

COMPÉTENCE TERMINALE – C2.1 : Décoder les informations

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U11				S2 S16
	intégrer une consigne orale ou écrite.	Informations orales ou écrites Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) Documents techniques fabricant		
	comprendre des documents.	Référentiels normatif et réglementaire. Plan local d'urbanisme Etude de sol et sondage	Le besoin du client est clairement compris. Les consignes de la hiérarchie et des collaborateurs orales ou écrites sont bien comprises.	
	interpréter des relevés.	Outils de mesure Logiciels et outils appropriés TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) Fiches de Données de Sécurité (FDS)	Les données techniques sont bien interprétées et correctement assimilées. Les résultats sont correctement interprétés.	
	interpréter des résultats.	Sur site Entreprise : bureau, magasin, atelier		

Page 56

CAPACITÉ C2 : TRAITER, DECIDER, PREPARER

COMPÉTENCE TERMINALE – C2.2 : Traduire une solution technique

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U11				S2
	réaliser un croquis, un schéma de principe.		La solution technique proposée respecte le cahier des charges. Le système constructif est validé.	
	réaliser des schémas hydrauliques et électriques normalisés.	Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) Logiciels et outils appropriés	Les spécificités et les contraintes de la solution technique proposée ou retenue sont anticipées Des plans clairs et complets du projet sont proposés au client/à la hiérarchie.	
	tracer des plans (plan de terrassement, plan d'implantation, plans d'ensemble,...).	TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) Référentiels normatifs et réglementaires Formulaires CERFA	La perspective isométrique de l'installation respecte le cahier des charges. Les documents réalisés comportent toutes les informations nécessaires à l'exécution des travaux.	
	effectuer des démarches administratives.	Plan local d'urbanisme Sur site	Les référentiels normatifs et réglementaires sont respectés et appliqués (NF C15-100, NF EN 16713-2,...).	
	renseigner les documents administratifs.	Bureau d'étude, d'architecte Entreprise : bureau, magasin, atelier	Les symboles normalisés sont maîtrisés et utilisés correctement.	

assurer une veille technologique et réglementaire.

Les règles de base de l'urbanisme sont maîtrisées et respectées.
Les outils d'information et de communication sont utilisés et maîtrisés.

Page 57

CAPACITÉ C2 : TRAITER, DECIDER, PREPARER
COMPÉTENCE TERMINALE – C2.3 : Effectuer les choix technologiques

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U11				S2
	dimensionner les équipements en fonction du cahier des charges.		Les choix préconisés ou retenus respectent le cahier des charges et répondent aux besoins exprimés.	S3 S4 S5 S6 S7
	sélectionner les équipements parmi les produits disponibles.	Cahier des charges Logiciels et outils appropriés TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) Référentiels normatifs et réglementaires	Les choix proposés sont hiérarchisés (ex : exposer les alternatives possibles à la solution proposée). Les aspects budgétaires sont pris en considération.	S8 S9 S10 S11 S12
	justifier et argumenter les choix préconisés.	Document technique fabricant Plan local d'urbanisme	Les aspects environnementaux sont pris en considération (efficacité énergétique, rejets,...).	S13 S14 S15
	assurer une veille technologique et réglementaire (équipements fabricants).	Sur site Entreprise	Les choix technologiques préconisés ou retenus sont justifiés et argumentés. Les référentiels normatifs et réglementaires sont respectés et appliqués (NF C15-100, NF EN 16713-2,...).	
			Un éventail suffisant de solutions technologiques a été envisagé et proposé.	

Page 58

CAPACITÉ C2 : TRAITER, DECIDER, PREPARER
COMPÉTENCE TERMINALE – C2.4 : Déterminer les besoins des travaux

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U11				S2 S3 S4
	identifier et dimensionner les besoins en matériaux.		Les prescriptions des fournisseurs sont suivies.	S5 S6 S7 S8
	identifier et dimensionner les besoins en matériels.	Cahier des charges Logiciels et outils appropriés TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)	Les procédés de mise en œuvre sont maîtrisés.	S9 S10 S11
	identifier et dimensionner les besoins en main-d'œuvre.	Référentiels normatifs et réglementaires Documents techniques fabricant	Les référentiels normatifs et réglementaires et les règles de l'art sont respectés et appliqués.	S12 S13 S14 S15
	identifier et dimensionner les besoins en équipements de travail et de protection.	Sur site Entreprise : bureau	Les besoins en matériaux, en matériels, en équipements sont correctement identifiés et dimensionnés.	
	quantifier le temps de travail à prévoir pour les travaux.		Le phasage (ordonnancement) des travaux est raisonnablement anticipé.	

CAPACITÉ C2 : TRAITER, DECIDER, PREPARER

COMPÉTENCE TERMINALE – C2.5 : Etablir un état des lieux de l'ouvrage

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30			La conformité de l'installation électrique est vérifiée.	S0 S2 S20
	réaliser un constat.	Appareils de capture d'images TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)	Les dispositifs de sécurité de la piscine ont été vérifiés conformément à la réglementation.	
	évaluer un degré d'usure ou de dégradation.	Outils de mesure et de contrôle Référentiels réglementaires et normatifs	Le bon fonctionnement des équipements est vérifié.	
	vérifier le bon fonctionnement des équipements.	Plan d'exécution (croquis, schémas,...) Carnet d'entretien	L'évaluation du degré de dégradation de l'ouvrage est effectuée.	
	vérifier la conformité des systèmes de sécurité.	Carnet sanitaire	Le rapport est clair et précis.	
	rédiger un rapport.	Sur site	Les résultats du constat sont correctement interprétés et des recommandations sont recommandées.	

Page 59

CAPACITÉ C2 : TRAITER, DECIDER, PREPARER

COMPÉTENCE TERMINALE – C2.6 : Mener une démarche de prévention des risques professionnels

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12			Les risques liés à l'intervention sont identifiés de manière exhaustive.	S16
	analyser les risques et les contraintes liés à l'intervention.		Les risques sont hiérarchisés en fonction de leur probabilité et de leur gravité.	
	proposer les mesures de prévention.	Procédure de sécurité Contexte de l'intervention Habilitation Ordre de service Réglementation en vigueur Consignes de l'entreprise Procédure de sécurité Plan de prévention Document unique Sur site Entreprise	Les mesures de prévention sont adaptées aux risques identifiés. Les mesures de prévention proposées permettent l'établissement d'un plan de prévention. Les mesures de prévention choisies respectent les Principes Généraux de Prévention (P.G.P.), à savoir : 1. suppression ou réduction du risque ; 2. protection collective ; 3. protection individuelle ; 4. consignes.	
	préparer les moyens de prévention.		Les moyens de prévention sont adaptés à la situation. Les moyens de préventions permettent le respect du plan de prévention.	

Page 60

CAPACITÉ C3 : ORGANISER, GERER

COMPÉTENCE TERMINALE – C3.1 : Etablir un ordre de service

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12				S2
	comprendre les modalités de la prestation / des travaux.	Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges)	La teneur et les modalités des travaux sont clairement énoncées.	
	identifier les différents acteurs.	Logiciels métiers Technologies de l'Information et de la Communication	Les noms et rôles des différents intervenants sont clairement identifiés. Les délais et date de livraison sont mentionnés.	

rédiger ou compléter un ordre de service.	Sur site	L'ordre de service est clairement rédi-
	Entreprise : bureau	gé ou complété et signé par les différentes parties.

CAPACITÉ C3 : ORGANISER, GERER

COMPÉTENCE TERMINALE – C3.2 : Réaliser un devis sur un ouvrage existant

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	comprendre le besoin du client.		Le besoin du client est correctement compris.	S1 S2
	exploiter un relevé, un métré ou une information.	Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges)	L'exploitation des informations est complète et correctement réalisée.	
	chiffrer les besoins en matériels et matériaux et équipements appropriés.		Les besoins humains sont correctement chiffrés.	
	chiffrer les besoins humains.		Les quantités estimées et la qualité des matériels / matériaux / équipements sont précisément chiffrés.	
		Logiciels métiers Technologies de l'Information et de la Communication Outils de mesure	Les temps estimés sont réalistes.	
	estimer les délais de livraison de l'ouvrage.	Sur site Entreprise : bureau	Les délais de livraison sont correctement estimés.	
	rédiger un devis.		Les aspects commerciaux sont abordés avec la hiérarchie, avant la remise du devis au client. Le devis est juste, clair et concis.	

Page 61

CAPACITÉ C3 : ORGANISER, GERER

COMPÉTENCE TERMINALE – C3.3 : Gérer les approvisionnements

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12			La commande est correctement rédigée et renseignée (quantité, prix, remise, fournisseur, délai de livraison, ...).	S0 S16
			Les délais d'approvisionnement sont anticipés en tenant compte de l'état des stocks.	
	gérer un stock.		La commande est présentée et préalablement validée par la hiérarchie avant d'être transmise au(x) fournisseur(s).	
			La commande livrée a été qualitativement et quantitativement contrôlée.	
			Le bon de livraison est vérifié et signé.	
			Les problèmes de qualité, oubli, mauvaise référence sont signalés à la hiérarchie et au fournisseur.	
	passer des commandes.	Logiciels métiers Technologies de l'Information et de la Communication Moyens matériels de maintenance Bons de livraison Sur site Stocks Entreprise : bureau	Les marchandises sont correctement stockées. Les incompatibilités et les spécificités de stockage sont maîtrisées (produits ou matières dangereuses, stockage intérieur ou extérieur. Les matières dangereuses sont identifiées et stockées dans une zone dédiée et appropriée, tout en respectant les consignes de sécurité. La rotation des stocks est assurée et les Dates Limites d'Utilisation Opti-	

réceptionner une commande.

male sont maîtrisées.

Les matériaux et produits sont correctement distribués sur les différents chantiers.

L'état du stock est correctement et régulièrement actualisé.

Chaque mouvement de stock observé est correctement justifié.

Les déchets inhérents à l'emballage des marchandises sont triés et évacués.

Page 62

CAPACITÉ C3 : ORGANISER, GERER

COMPÉTENCE TERMINALE – C3.4 : Suivre et mettre à jour un planning

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	lire et comprendre un planning.		Les différentes tâches sont réparties de manière à permettre une exécution correcte des travaux.	S2
	s'organiser en fonction du planning attribué.	Logiciels métiers Technologies de l'Information et de la Communication Cahier de chantier	Le planning est régulièrement actualisé et respecté.	
	avertir sa hiérarchie en cas de dérive du délai de livraison ou d'intervention.	Sur site Entreprise : bureau	Des comptes-rendus journaliers sont transmis à la hiérarchie. Des solutions correctives sont proposées.	
	proposer ses solutions alternatives en cas de dérive du délai de livraison ou d'intervention.		Le phasage est corrigé et mis à jour.	

CAPACITÉ C3 : ORGANISER, GERER

COMPÉTENCE TERMINALE – C3.5 : Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	effectuer les contrôles nécessaires afin de valider l'ouvrage ou l'intervention.		Le choix des outils de mesures et de contrôles est adapté.	S1 S17
	porter un regard critique et constructif sur les travaux ou les interventions réalisés.	Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) Référentiels normatifs et réglementaires	Les procédures de réception ou de contrôle de l'ouvrage ou de l'intervention sont connues et maîtrisées.	
	émettre des réserves sur l'ouvrage ou l'intervention livrée (e).	Plan local d'urbanisme Logiciels métiers Technologies de l'Information et de la Communication Matériels de mesure	Les réserves éventuelles sont consignées dans un PV de réception. La rédaction du PV de réception est juste, claire et sans ambiguïté.	
	établir un PV de réception.	Appareils photo/caméra Sur site	Des solutions correctives sont proposées. Une attitude éthique et responsable est adoptée face aux clients, aux professionnels.	

Page 63

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER

COMPÉTENCE TERMINALE – C4.1 : Implanter l'ouvrage

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20	lire un plan.			S0 S1 S2
		Plans, références	Les informations données par le plan sont comprises et exploitées.	S11
	marquer des repères, niveaux de référence.	Référentiel normatif et réglementaire		
		Informations orales ou écrites	Les outils de mesure sont correctement utilisés.	
	effectuer des traçages.	Outils de mesure Matériel de traçage	Le tracé est exact.	
	vérifier les mesures.	Sur site	Le relevé ou le report sont sans erreur et exploitables.	

Page 64

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER

COMPÉTENCE TERMINALE – C4.2 : Réaliser une structure*

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12	organiser et gérer le chantier.			S0 S2 S9 S10 S12
	poser des chaises, des repères, des niveaux de référence.		L'organisation du chantier permet un bon déroulement des travaux.	
	préparer l'armature métallique, couler une semelle, un radier.		L'accessibilité du chantier a été anticipée.	
			Le phasage des travaux est respecté.	
	réaliser les parois.		Les matériaux et matériels sont correctement stockés.	
	réaliser les ouvrages annexes.	Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges)	Les points de référence sont durablement implantés et vérifiés.	
	réaliser une arase.	Référentiel normatif et réglementaire	Les réalisations respectent les éléments du dossier technique d'exécution.	
		Document technique fabricants		
	réaliser un enduit lissé.	Informations orales ou écrites Outils de mesure	Les réalisations sont contrôlées et conformes au référentiel normatif.	
		Matériel de traçage	Les réservations pour les différentes pièces à sceller sont prévues.	
	réaliser une chape lissée.	Cahier de chantier Equipements de protections collectifs et individuels	Les tolérances géométriques et dimensionnelles sont respectées.	
	réaliser un chaînage bas, haut et une cheminée.	Matériaux Matériels	L'hygiène, la sécurité et l'intégrité des biens et des personnes sont respectées.	
		Sur site		
	préparer un coffrage.		L'environnement est respecté.	
			Le chantier est propre et rangé.	
	couler ou projeter le béton.		Les déchets sont triés et stockés en respectant l'environnement.	
	assembler, poser une structure préfabriquée.		L'autocontrôle est effectué à chaque étape.	
	régler, caler et bloquer une structure préfabriquée.		Le cahier de chantier est complété.	

*Certaines structures ne nécessitent pas la réalisation de l'ensemble des opérations.

Page 65

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER

COMPÉTENCE TERMINALE – C4.3 : Installer les pièces à sceller

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20				S0 S2 S7 S13
	organiser et gérer le chantier.	Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) Référentiel normatif et réglemen- taire Documents techniques fabricant	Le phasage des travaux est respecté. L'organisation du chantier permet un bon déroulement des travaux. La réalisation respecte les éléments du dossier technique d'exécution. La réalisation respecte les préconisa- tions du fabricant. L'hygiène, la sécurité et l'intégrité des biens et des personnes sont respec- tées. Les pièces à sceller sont correcte- ment implantées.	
	préparer les pièces à installer.	Informations orales ou écrites Outils de mesure Matériel de traçage Cahier de chantier Equipements de protections col- lectifs et individuels Sur site	Les pièces à sceller en attente sont correctement protégées. Les matériaux de scellement sont adaptés aux équipements installés. Les tolérances géométriques et di- mensionnelles sont respectées. L'autocontrôle est effectué à chaque étape. Le cahier de chantier est complété.	
	sceller les équipements.		L'hygiène et la sécurité des biens et des personnes sont respectées. Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.	

Page 66

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, REALISER
COMPÉTENCE TERMINALE – C4.4 : Installer un groupe de filtration

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20				S0 S2 S3 S7
	organiser et gérer le chantier.		Le phasage des travaux est respecté. L'organisation du chantier permet un bon déroulement des travaux. La réalisation respecte les éléments du dossier technique d'exécution. La réalisation respecte les préconisa- tions du fabricant. L'hygiène, la sécurité et l'intégrité des biens et des personnes est respectée. Le filtre est préparé en vue de sa mise en service. Les raccordements électriques sont réalisés conformément au référentiel réglementaire et normatif.	
	préparer le filtre.	Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) Référentiel normatif et réglemen- taire Documents techniques fabricant Informations orales ou écrites Outils de mesure Matériel de traçage Cahier de chantier Equipements de protections col- lectifs et individuels	Les phénomènes vibratoires sont pris en compte et minimisés. L'espace est optimisé dans le local technique en tenant compte des fu- turs équipements. Les critères d'aplomb, niveau, ali- gnement sont respectés. Les critères d'esthétisme et de pro- preté sont respectés. La mise en œuvre du groupe de filtra- tion respecte le dossier technique d'exécution.	

	Sur site	Les pertes de charge sont optimisées. L'accès aux différents équipements est facilité. Les plaques signalétiques sont lisibles. L'affichage du plan de fonctionnement et l'étiquetage des réseaux sont assurés. Les tuyauteries au-dessus du niveau du sol sont soutenues (les équipements ne servent pas de support). L'autocontrôle est effectué à chaque étape. Le cahier de chantier est complété. Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.
installer le groupe de filtration.		

Page 67

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, REALISER
COMPÉTENCE TERMINALE – C4.5 : Installer les équipements périphériques

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20			Le phasage des travaux est respecté. L'organisation du chantier permet un bon déroulement des travaux. La réalisation respecte les éléments du dossier technique d'exécution. L'environnement du chantier est respecté. L'accessibilité au chantier a été anticipée. Les raccordements électriques sont réalisés conformément au référentiel réglementaire et normatif. Les vannes d'isolement sont installées et facilitent la maintenance. Les équipements périphériques sont contrôlés. Les équipements périphériques sont correctement installés selon les préconisations des fournisseurs. Les informations techniques complémentaires sont collectées auprès du fournisseur. Les phénomènes vibratoires sont pris en compte et minimisés. L'autocontrôle est effectué à chaque étape. Le cahier de chantier est complété. L'hygiène, la sécurité et l'intégrité des biens et des personnes sont respectées. Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.	S0 S2 S3 S4 S5 S6 S7 S8 S16 S18 S20
	organiser et gérer le chantier.	Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) Référentiel normatif et réglementaire		
	préparer l'équipement périphérique.	Documents techniques fabricant Informations orales ou écrites Outils de mesure Matériel de traçage Cahier de chantier Equipements de protections collectifs et individuels		
		Sur site		
	mettre en œuvre les équipements.			

Page 68

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, REALISER

COMPÉTENCE TERMINALE – C4.6 : Mettre en place les réseaux

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20			Le phasage des travaux est respecté.	S0
			L'organisation du chantier permet un bon déroulement des travaux.	S2 S3 S5
	organiser et gérer le chantier.	Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) Référentiel normatif et réglementaire Documents techniques fabricant Informations orales ou écrites Outils de mesure Matériel de traçage Cahier de chantier Équipements de protections collectifs et individuels	Les réseaux sont protégés et signalés. Les réseaux et raccordements des équipements sont réalisés selon les référentiels normatifs et réglementaires. Les réseaux hydrauliques souterrains sont testés en pression avant et après remblaiement. La réalisation respecte les éléments du dossier technique d'exécution. Les constituants des réseaux sont correctement installés en respectant les préconisations des fournisseurs. Un plan de recollement vient compléter le dossier technique d'exécution.	S6 S7
	mettre en œuvre les réseaux.	Sur site	L'autocontrôle est effectué à chaque étape. Le cahier de chantier est complété. L'hygiène, la sécurité et l'intégrité des biens et des personnes sont respectées. Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.	

Page 69

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, REALISER

COMPÉTENCE TERMINALE – C4.7 : Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U12			Les supports sont contrôlés et validés avant la mise en œuvre de l'étanchéité.	S13
	réceptionner les supports.		Les supports sont préparés pour recevoir l'étanchéité. L'étanchéité est mise en œuvre dans un souci d'optimisation des coûts (main-d'œuvre, matériaux).	
	préparer les supports.	Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) Référentiel normatif et réglementaire Documents techniques fabricant Guide de pose Informations orales ou écrites Outils de mesure Matériel de traçage Cahier de chantier Équipements de protections col-	La mise en œuvre de l'étanchéité respecte les tolérances de pertes réglementaires. La mise en œuvre des différents composants constitutifs de l'étanchéité respecte les préconisations des fournisseurs. La préparation et la pose de l'étanchéité doivent respecter le référentiel réglementaire et normatif. Les contraintes météorologiques sont prises en compte.	

organiser et gérer le chantier.	lectifs et individuels	L'organisation du chantier permet un bon déroulement des travaux.
	Sur site	La mise en œuvre de l'étanchéité prend en compte l'esthétique et le résultat final.
		L'autocontrôle est effectué à chaque étape.
		Le cahier de chantier est complété.
mettre en œuvre l'étanchéité.		L'hygiène, la sécurité et l'intégrité des biens et des personnes est respectée.
		Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.

Page 70

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, REALISER
COMPÉTENCE TERMINALE – C4.8 : Mettre en œuvre les équipements de sécurité

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20				S1 S14
	réceptionner les supports.		Les supports sont contrôlés et validés avant l'installation de l'équipement de sécurité.	
			Le support est préparé en fonction de l'équipement installé.	
			Le phasage des travaux est respecté.	
	préparer les supports.	Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges) Référentiel normatif et réglementaire	L'organisation du chantier permet un bon déroulement des travaux.	
		Documents techniques fabricant Informations orales ou écrites Outils de mesure	La réalisation respecte les éléments du dossier technique d'exécution.	
			La législation sur les équipements de sécurité est respectée.	
	organiser et gérer le chantier.	Matériel de traçage Cahier de chantier Equipements de protections collectifs et individuels	Le client est correctement informé.	
			La note technique de sécurité est fournie avec un accusé de réception signé par le client.	
			L'environnement est respecté.	
		Sur site	L'autocontrôle est effectué à chaque étape.	
			Le cahier de chantier est complété.	
	mettre en œuvre l'équipement de sécurité.		L'hygiène, la sécurité et l'intégrité des biens et des personnes sont respectées.	
			Le tri des déchets et le respect de l'environnement sont appliqués.	

Page 71

CAPACITÉ C4 : METTRE EN ŒUVRE, REALISER
COMPÉTENCE TERMINALE – C4.9 : Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20				S17 S18
	identifier les différents acteurs de la chaîne de sécurité.		Les référents sécurité à interpellier et les missions de chaque acteur dans la chaîne de sécurité sont connus.	
			Le rôle du technicien dans la chaîne de sécurité est défini.	
		Chaîne de sécurité		

protéger, baliser les lieux de l'intervention.	Réglementation en vigueur	La sécurité de la zone de travaux (personnes, biens et environnement)
	Procédure de sécurité	est garantie.
appliquer et faire appliquer les procédures de sécurité pendant toute la durée de l'intervention en toute circonstance.	Equipements de Protection Collective et Equipements de Protection Individuelle Consignes de l'entreprise	Pendant toute l'intervention, les règles et les consignes de sécurité sont prises en compte, respectées et adaptées.
	Moyen de communication Trousse de secours.	Tous les risques liés à la situation sont identifiés.
détecter et traiter une situation dégradée.	Sur site	Les mesures correctives prises garantissent la sécurité des intervenants et des tiers.
		Les acteurs de la chaîne de sécurité sont alertés.

Page 72

CAPACITÉ C5 : METTRE EN ŒUVRE LE TRAITEMENT DE L'EAU
COMPÉTENCE TERMINALE – C5.1 Analyser l'eau

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	utiliser les outils de mesure.	Outils d'analyse	Les outils de mesure sont appropriés	S0 S8
		Documents d'analyse de l'eau	et utilisés conformément aux prescriptions.	S18 S20
	interpréter les résultats.	Balance de Taylor ou indice de Langelier) Ordre de service et informations	Les paramètres d'acidité, d'alcalinité et de dureté sont maîtrisés.	
		Sur site Au magasin En laboratoire	L'exécution de l'analyse est de qualité.	

CAPACITÉ C5 : METTRE EN ŒUVRE LE TRAITEMENT DE L'EAU
COMPÉTENCE TERMINALE – C5.2 Diagnostiquer une anomalie

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	analyser le fonctionnement de l'installation.		Le fonctionnement de l'installation est analysé.	S0 S8 S18 S20
		Contrôle visuel Contrôle olfactif Contrôle colorimétrique Contrôle auditif	Le périmètre de l'anomalie est défini. L'interprétation des résultats est correcte.	
	relever les anomalies.	Résultats d'analyse Documents techniques	Les anomalies courantes sont identifiées.	
	interpréter les résultats.	Sur site	Les hypothèses sont cohérentes. Le diagnostic est posé.	

Page 73

CAPACITÉ C5 : METTRE EN ŒUVRE LE TRAITEMENT DE L'EAU
COMPÉTENCE TERMINALE – C5.3 Traiter l'eau

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	mettre en œuvre les produits		L'eau est équilibrée.	S0 S8 S19

appropriés.

respecter les dosages.		Les paramètres d'acidité, d'alcalinité et de dureté sont maîtrisés.
respecter l'ordre de mise en œuvre.	Documents techniques fabricant FDS	L'eau est désinfectée et désinfectante.
respecter les consignes de sécurité.	Matériels, produits EPI Contrat d'entretien Documents entreprise Carnet sanitaire	L'eau est limpide (turbidité faible). Les informations sont claires et concises.
respecter les consignes environnementales.	Sur site	L'environnement et la sécurité sont respectés.
consigner des informations.		Le carnet sanitaire est complété et mis à jour.

CAPACITÉ C5 : METTRE EN ŒUVRE LE TRAITEMENT DE L'EAU
COMPÉTENCE TERMINALE – C5.4 Paramétrer et régler les appareils de traitement

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30				S0 S8
	étalonner les appareils.		L'étalonnage a été correctement effectué.	S18 S20
	paramétrer les appareils.	Documents techniques fabricant Résultats d'analyse Outil de communication Matériels, produits	Les différents paramétrages sont corrects.	
	vérifier le bon fonctionnement de l'installation.	EPI Outils appropriés Outils de mesure Contrat d'entretien	Les appareils fonctionnent correctement.	
	consigner des informations.		Les informations sont claires et concises.	
		Sur site		
	vérifier les connexions de communication.		Les fonctions de communication sont opérationnelles.	

Page 74

CAPACITÉ C6 : METTRE EN SERVICE
COMPÉTENCE TERMINALE – C6.1 : Réaliser la mise en eau

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20				S8
	organiser le remplissage.		L'approvisionnement en eau est assuré.	S18
	surveiller la progression.		L'ordonnancement des étapes de remplissage est respecté.	
	sécuriser le bassin.	Approvisionnement en eau Outils et matériels appropriés	Les niveaux sont respectés. La sécurité du bassin est assurée.	
	analyser l'eau de remplissage.	Sur site	Le temps de remplissage est bien évalué. L'eau de remplissage est analysée.	
	transmettre des consignes oralement ou par écrit.		Les consignes sont précises et justifiées.	

CAPACITÉ C6 : METTRE EN SERVICE
COMPÉTENCE TERMINALE – C6.2 : Réaliser la mise en service du groupe de filtration

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20				S3 S7

démarrer l'installation.		Le groupe de filtration fonctionne.
		Le préfiltre de la pompe et le filtre sont exempts d'air.
		Le point de référence du manomètre est défini et repéré.
effectuer les réglages hydrauliques.	Notices d'installation et d'utilisation Dossier technique : Schéma hydraulique et électrique	L'écrouissage de surface est réglé.
	Rapport des tests d'étanchéité Cahier de chantier	Le temps de filtration est programmé.
effectuer les contrôles électriques.	Produits de filtration	Le réglage des vannes du collecteur d'aspiration et du réseau est effectué.
	Sur site Dans le local technique	Les contrôles électriques sont respectés
contrôler ou compléter le média filtrant.		Le média filtrant respecte les prescriptions du fabricant.
		Le cahier de chantier est complété et validé.
utiliser le groupe de filtration dans ces différents modes de fonctionnement.		Les différents modes de fonctionnement (nettoyage, vidange, lavage, rinçage) du groupe de filtration sont maîtrisés.

Page 75

CAPACITÉ C6 : METTRE EN SERVICE

COMPÉTENCE TERMINALE – C6.3 : Réaliser la mise en service des équipements périphériques

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20				S3
	effectuer les réglages.	Notices d'installation et d'utilisation : appareil de chauffage ; système de traitement de l'air ; appareil et système de nettoyage ; équipement interopérable	L'équipement périphérique est contrôlé et réglé.	S4 S5 S8 S18
	effectuer des contrôles.	(Domotique) ; appareil d'éclairage ; équipement sportif, ludique et de bien-être ; système audio ; ...	L'équipement périphérique fonctionne conformément aux prescriptions du constructeur et aux attentes du client.	
	utiliser les différents modes de fonctionnement	Résultats des analyses de l'eau ; Outils de mesure ; Cahier de chantier.	Le carnet de chantier est complété et validé. Les différents modes de fonctionnement sont maîtrisés.	

CAPACITÉ C6 : METTRE EN SERVICE

COMPÉTENCE TERMINALE – C6.4 : Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U20				S1 S16
	effectuer les réglages.	Notice technique et d'utilisation de l'équipement de sécurité Documents techniques : notice fabricants, normes, réglementation	L'équipement de sécurité est contrôlé et réglé. L'équipement de sécurité fonctionne conformément aux prescriptions du constructeur.	
	effectuer les contrôles.	Note de sécurité Procès-verbal de réception Carnet de chantier	Le cahier de chantier est complété et validé.	

transmettre des consignes
oralement ou par écrit.

Sur site

Les consignes sont précises et justifiées.

La note de sécurité et son récépissé sont remplis et transmis.

Page 76

CAPACITÉ C7: MAINTENIR, ENTRETENIR

COMPÉTENCE TERMINALE – C7.1 : Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30				S2 S3 S4 S5 S6 S7 S8 S18 S19 S20
	contrôler le fonctionnement des équipements et des matériels.		Le bon fonctionnement du système de sécurité du bassin est validé. Les dispositifs de sécurité des personnes ont été contrôlés. Les appareils de protection électrique sont réglés correctement. Un contrôle visuel et auditif de l'ensemble de l'installation a été réalisé.	
	réaliser des mesures caractéristiques.	Documents techniques fabricant Documents techniques d'exécution : schémas électriques, hydrauliques Logiciels métiers Outils de mesure Carnet d'entretien Sur site	Les exigences réglementaires et normatives sont maîtrisées. En cas de défaillance d'un équipement de sécurité, le client est informé ou l'installation est mise en sécurité. Le carnet d'entretien est complété et validé. Le chantier est propre et sécurisé. Les résultats des mesures sont correctement interprétés.	
	mesurer les paramètres permettant d'identifier un dysfonctionnement.		Les points de mesures sont repérés sur les plans et sur l'installation en vue de l'intervention de mise au point. Les paramètres mesurés permettent d'identifier un dysfonctionnement. Un devis est proposé au client.	

Page 77

CAPACITÉ C7: MAINTENIR, ENTRETENIR

COMPÉTENCE TERMINALE – C7.2 : Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30				S18 S20
	nettoyer la piscine.	Données relatives au client et à l'ouvrage. Documents techniques fabricant Référentiel normatif et réglementaire Carnets de prescription des risques généraux	Le bassin est correctement nettoyé. Le média filtrant est correctement nettoyé. Le niveau d'eau est rétabli si nécessaire. Les abords du bassin sont propres. Les skimmers et les préfiltres sont nettoyés.	

nettoyer les équipements.	Carnets de prescription des risques spécifiques	Le traitement des déchets et des re-
	Carnet d'entretien	jets est réalisé dans le respect de l'environnement et de la réglementation.
assurer les opérations d'entretien périodique.	Carnet sanitaire	La consommation d'eau est maîtrisée.
	Informations clients	
	Contrat d'entretien	Le contrat d'entretien est respecté.
	Outillages et équipements (aspirateur, robot,...)	
	Sur site	L'exécution est de qualité.
		Le carnet d'entretien est complété et validé.
		Le carnet sanitaire est complété.

Page 78

CAPACITÉ C7: MAINTENIR, ENTRETENIR
COMPÉTENCE TERMINALE – C7.3 : Préparer l'ouvrage et ses équipements

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	préparer un arrêt prolongé.	Données relatives au client et à l'ouvrage. Documents techniques fabricant Carnet sanitaire Cahier de chantier Référentiel normatif et réglementaire Guide professionnel Technologies de l'Information et de la Communication	L'eau est équilibrée avant la fermeture et à l'ouverture.	S18
			La bâche d'hivernage est mise en place.	
	préparer une remise en service.	Sur site	Les risques de dégradations dues au gel ont été supprimés.	
			L'eau est traitée avant l'arrêt de la filtration.	
			Le niveau d'eau est ajusté.	
			Le nettoyage du bassin a été effectué.	
			Les éléments de l'installation sont préparés à un arrêt prolongé ou à un redémarrage.	
			Le carnet sanitaire est complété.	
			Le bassin est sécurisé.	

Page 79

CAPACITÉ C7: MAINTENIR, ENTRETENIR
COMPÉTENCE TERMINALE – C7.4 : Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30	évaluer la situation, le fonctionnement.	Données relatives au client et à l'ouvrage		S3
		Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges)		S4
		Documents techniques fabricant		S5
		Carnet sanitaire		S6
		Cahier de chantier		S7
		Référentiel normatif et réglementaire		S8
		Guide professionnel		S19
		Technologies de l'Information et de la Communication		S20
		Fiche de rapport		
		Logiciel de suivi de chantier		
		Etude de sol ou sondage	Les informations relatives au dysfonctionnement sont analysées.	
		Catalogue pièces détachées	Le fonctionnement de l'installation est analysé.	
		Carnets de prescription des risques généraux.		
		Carnets de prescription des		

	risques spécifiques.	Le diagnostic est posé.
	Analyse de risque lié à l'ordre de travail.	
	Fiches de Données de Sécurité (FDS) et instruction de stockage	Le diagnostic est pertinent et complet.
	Attestation de garantie	
	Résultats des analyses de l'eau	Les règles de santé et de sécurité au travail sont respectées.
	Carnet d'entretien	
	Dossier technique : Schéma hydraulique et électrique	
	Rapport des tests d'étanchéité	
détecter les anomalies.	Fiches techniques de produits de traitement	
	Balance Taylor ou indice de Langelier.	
	Logiciel de traitement d'eau fabricant	
	Procédure d'essai	
	Informations clients	
	Contrat d'entretien	
	Sur site	

Page 80

CAPACITÉ C7: MAINTENIR, ENTRETENIR

COMPÉTENCE TERMINALE – C7.5 : Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation	SA
U30				S3 S4 S5 S6 S7 S8 S13 S20
		Données relatives au client et à l'ouvrage	Le matériel à remplacer est identifié.	
		Dossier technique d'exécution (pièces écrites et graphiques, plans d'exécution, cahier des charges)	Le matériel à remplacer est correctement déposé.	
		Documents techniques fabricant		
	réaliser une opération de maintenance préventive.	Carnet sanitaire	Le matériel de remplacement est correctement choisi.	
		Cahier de chantier		
		Référentiel normatif et réglementaire	Le matériel de remplacement est correctement installé.	
		Technologies de l'Information et de la Communication		
		Fiche de rapport	Le matériel défectueux est remplacé ou réparé et permet une remise en fonctionnement de l'installation à l'identique.	
		Logiciel de suivi de chantier		
		Catalogue pièces détachées		
		Carnets de prescription des risques généraux.		
		Carnets de prescription des risques spécifiques.	Le fonctionnement est vérifié après rétablissement des énergies et des fluides.	
		Analyse de risque lié à l'ordre de travail.		
		Fiches de données de sécurité (FDS) et instruction de stockage	Les règles de santé et de sécurité au travail sont respectées.	
		Attestation de garantie		
		Résultats des analyses de l'eau	La réparation est durable et de qualité.	
		Carnet d'entretien		
		Dossier technique : Schéma hydraulique et électrique	La fiche d'intervention est complétée et validée.	
		Rapport des tests d'étanchéité		
	Réaliser une opération de dépannage.	Fiches techniques de produits de traitement	Le carnet d'entretien est complété et validé.	
		Balance Taylor ou indice de Langelier.		
		Logiciel de traitement d'eau fabricant	Le traitement des déchets et des rejets est réalisé dans le respect de l'environnement et de la réglementation.	
		Procédure d'essai		
		Informations clients		
		Contrat d'entretien		

Page 81

Savoirs associés

DOMAINES	SAVOIRS
-1- CONNAISSANCE DU MONDE PROFESSIONNEL	S0 ENJEUX ENERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX
	S1 CONTEXTE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DE L'ACTE DE CONSTRUIRE
	S2 ETUDE DE CONSTRUCTION ET COMMUNICATION TECHNIQUE
	S3 EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES
	S4 EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS THERMIQUES
-2- CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES	S5 EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'AIR
	S6 EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE
	S7 EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS HYDRAULIQUES
	S8 TRAITEMENT DE L'EAU
	S9 MATERIAUX ET COMPOSANTS
	S10 APPROCHE COMPORTEMENTALE DES OUVRAGES
	S11 TERRASSEMENT
	S12 STRUCTURES
	S13 ETANCHEITES
	S14 EQUIPEMENTS DE SECURITE
-3- REALISATION DES OUVRAGES	S15 EQUIPEMENTS DE NETTOYAGE
	S16 SANTE, SECURITE, ENVIRONNEMENT
	S17 SUIVI DE CHANTIER
	S18 MISE EN SERVICE
-4- MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE DES OUVRAGES	S19 RECHERCHE DE FUITES
	S20 MAINTENANCE ET SAV

Page 82

S0 ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Dans toutes les interventions, sur des constructions neuves ou existantes, l'ensemble des acteurs est impliqué dans l'obtention des performances attendues aux plans réglementaire et contractuel dans les domaines du respect de l'environnement, de la réduction des besoins en énergie et du développement durable. Le secteur du bâtiment doit apporter une contribution essentielle à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du Plan national de performance thermique de l'habitat issu du Grenelle de L'Environnement.

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

S 0.1 - Orientations internationales et nationales sur l'énergie et l'environnement

Engagements internationaux :

Protocole de Kyoto – 1997.

Sommet de Johannesburg – 2002.

Orientations européennes :

Livre blanc sur les énergies renouvelables. – 1997.

Livre vert sur l'efficacité énergétique – 2006.

Paquet Climat-énergie – 2009.

Directives de l'Union européenne.

Orientations nationales :

Plan climat – 2004.

Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique française – 2005.

Plan climat – 2006.

Plans d'action (Face sud, Soleil, Terre énergie, ...)

Grenelle de l'environnement – 2007.

Loi Grenelle 1 – 2009.

Loi Grenelle 2 – 2010.

Réglementation thermique en vigueur.

PACTE Programme d'Action pour la qualité de la

Construction et la Transition Énergétique.

Indiquer les objectifs principaux des engagements et orientations relatifs à la lutte contre le réchauffement

climatique, la diminution de la consommation d'énergie et la protection de l'environnement.

S 0.2 - Domaines d'action dans le cadre du développement durable

Efficacité énergétique.

Bâtiment et lutte contre le réchauffement climatique.

Urbanisme Transports Climat-énergie.

Risques, santé et environnement.

Réduction des déchets.

Citer les principaux domaines d'action des orientations européennes et nationales.

S 0.3 - Dimension économique

S 0.3.1 - Postes de consommation d'énergie dans le bâtiment :

Production des matériaux.

Transport des personnels.

Transport des matériels.	
Transport des matériaux.	
Travaux de construction.	Citer les différents postes de consommation d'énergie.
Utilisation des locaux (chauffage, eau chaude sanitaire, rafraîchissement, éclairage...).	Comparer l'évolution du coût de plusieurs combustibles sur une décennie.
Travaux modificatifs.	Citer des mesures d'aide et d'incitation dans le domaine des économies d'énergie.
Déconstruction.	
Recyclage ou réemploi de matériaux et composants.	
S 0.3.2 - Évolution du coût des énergies	
S 0.3.3 – Aides financières et incitations diverses	

Page 83

S 0.4 – Énergies utilisées

S 0.4.1 - Énergies renouvelables

Solaire thermique.
Solaire photovoltaïque.
Biomasse.
Bois combustible.
Vent.
Géothermie, ...

S 0.4.2 - Énergies fossiles

Pétrole.
Charbon.
Gaz ...

S 0.4.3 - Production d'énergie électrique

D'origine hydraulique.
D'origine solaire.
D'origine éolienne.
D'origine thermique.
D'origine nucléaire...

Caractériser le mode et le lieu de production des différentes énergies.

S 0.4.4 - Transferts d'énergie à partir

De l'air ambiant.
Du sol.
De l'air extrait.
Des effluents ...

S 0.4.5 – Cogénération

S 0.5 - Impact environnemental

Émissions de CO2 (empreinte carbone, bilan carbone).
Nuisances sonores.
Nuisances visuelles.
Qualité de l'air.
Qualité de l'eau.
Déchets et rejets.

Identifier le type d'impact environnemental lié à une activité ou un choix constructif.

S 0.6 - Fonctionnement thermique du bâti

Répartition des déperditions thermiques.
Inertie thermique.
Apports gratuits.
Renouvellement d'air.
Apports en chauffage.
Besoins de rafraîchissement.
Bâtiment basse consommation (BBC).
Bâtiment à haute performance énergétique (HPE).
Bâtiment à très haute performance énergétique (THPE).
Bâtiment passif.
Bâtiment à énergie positive (BEPOS).

Schématiser les échanges thermiques du système bâtiment.

S 0.7 - Réglementation thermique

Exigences de performance énergétique.
Apports liés à l'occupation.
Besoin bioclimatique conventionnel.
Exigence de confort d'été.
Perméabilité à l'air.
Isolation thermique.
Apports d'énergie renouvelables.
Éclairage naturel.
Mesure de la consommation d'énergie.
Contrôle des performances énergétiques du bâtiment en service.

Indiquer les points principaux de la réglementation thermique en vigueur.

Page 84

S 0.8 - Implication sur la production du bâti neuf

S 0.8.1 - En conception

Objectif global en consommation d'énergie.
Conception globale optimisée.
Conception collaborative.
Conception bioclimatique.
Garantie de performances.
Définition de dispositions constructives particulières.

S 0.8.2 - En réalisation

Interventions coordonnées.
Écoconstruction.
Matériaux bio-sourcés.
Étanchéité à l'air.
Suivi de la mise en œuvre des dispositions constructives particulières.
Gestion du chantier.

Indiquer la contribution des intervenants de l'acte de construire dans la chaîne de responsabilités, notamment dans la phase de mise en œuvre.

S 0.8.3 - A la livraison	
Présentation des modalités de fonctionnement et d'utilisation.	
S 0.8.4 - A l'utilisation	
Mesure des consommations.	
S 0.9 - Implication sur les bâtiments existants	
S 0.9.1 - Principaux concepts	
Diagnostic de performance énergétique.	
Approche globale.	
Solutions techniques d'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment.	Indiquer la contribution des intervenants de l'acte de construire dans la chaîne de responsabilités, notamment dans
S 0.9.2 - Caractéristiques des ouvrages	la phase de mise en œuvre.
Éléments de remplacement.	
Suivi de la mise en œuvre des dispositions constructives particulières.	
Mesure des consommations.	

Page 85

S1

CONTEXTE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DE L'ACTE DE CONSTRUIRE

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

S 1.1 Cadre réglementaire

Les différents documents réglementaires :

PLU (règles d'urbanisme) ;
Règlement d'assainissement ;
Permis de construire, demande préalable de travaux,... ;
Loi sécurité piscine ;
Réglementation des piscines collectives et carnet sanitaire ;
Sécurité du chantier ;
Gestion des déchets issus du chantier.

Exploiter un Plan Local d'Urbanisme.

Maîtriser le règlement d'assainissement.
Renseigner et compléter les documents administratifs.
Appliquer la loi sécurité piscine.

Appliquer les réglementations en vigueur.

S 1.2 Cadre contractuel

Les différents documents contractuels :

Devis simple ;
Commande et documents associés ;
Facture ;
Réception des travaux (partielle, définitive, P.V, levée de réserves) ;
Garantie sur les matériels ;
Co-traitance, sous-traitance ;

Ordre de service ;
Notices techniques ;
Manuels d'utilisation.

Établir un devis simple (hors ouvrage complet).

Rédiger une facture.
Assurer la réception des travaux simples (hors ouvrage complet).
Participer à la réception des travaux d'un ouvrage complet.

Maîtriser les limites des garanties des matériels.

Définir et différencier les co-traitants et les sous-traitants.

S 1.3 Cadre juridique

Les différents actes juridiques :

Réception des travaux (expresse, tacite et judiciaire) ;
Garantie de parfait achèvement de travaux, biennale, décennale ;
Retenue de garantie ;
Responsabilité de l'entreprise en garantie civile et pénale.

Fournir une description simple des responsabilités de l'entreprise et des pénalités encourues.
Citer les intervenants participant à la réception des travaux et leur rôle respectif.

Identifier les responsabilités.
Prendre la mesure des conséquences de l'absence de garantie.

S 1.4 Cadre normatif

Normes : Domaines d'application.
Directives techniques piscines (DTP), Directives techniques Spas (DTS), accords AFNOR, documents professionnels.

Appliquer les différentes normes et DTP.
Collecter des informations réglementaires et normatives.

Page 86

S2

ÉTUDE DE CONSTRUCTION ET COMMUNICATION TECHNIQUE

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

S 2.1 Normes de représentation, outils et moyens de communication

Les méthodes et moyens de communication graphique :

matériels de représentation graphique ;

normes de représentation graphique ;

types de représentations :
perspectives ;
coupes ;
plan de détails ;

Identifier les matériels, les outils, les moyens et leurs fonctions.
Identifier et sélectionner des types de représentation et de communication graphique.

Utiliser des représentations en 2D et 3D d'un ouvrage en vue de communiquer avec les outils numériques.
Établir un dessin relatif aux études techniques d'un ouvrage ou à la préparation du chantier, conformément aux normes en vigueur.
Justifier l'utilisation des fonctionnalités d'un logiciel de DAO ou

mode opératoire ;	d'une maquette numérique :
calepinages.	paramétrage ;
logiciel DAO, maquette numérique :	méthode de conception (dessin profil, modélisation etc....) ;
l'environnement ;	contraintes d'assemblages et d'unions ;
méthode de conception ;	mise en plan, habillage, présentation, cotations,
dessin en 2D ;	édition ;
dessin en 3D.	rendu réalistes, animations.
logiciels d'intégration paysagère.	Exploiter un fichier de DAO ou une maquette numérique, en
Technologies de l'Information et de la	vue de réaliser un ouvrage.
Communication ;	Utiliser les outils de bureautique.
Les différents systèmes d'information :	Utiliser un logiciel d'intégration paysagère afin de proposer un
le cadastre ;	avant-projet à un client.
système d'information géographique (SIG).	Utiliser le cadastre en ligne et les outils associés pour collecter
Les différentes schématisations :	des informations.
hydraulique ;	Recueillir, stocker, traiter, analyser, gérer et présenter tous les
électrique ;	types de données spatiales et géographiques.
chauffage.	Utiliser des logiciels de schématisation pour représenter des
S 2.2 Documents descriptifs et techniques	réseaux.
Les différents types de plans :	Identifier les différents types de plans.
Plan de masse ;	Participer à tout ou partie de l'élaboration de plans.
Plan de situation ;	Traduire graphiquement des informations et des consignes au
Plan de terrassement ;	travers d'un plan.
Plan d'implantation ;	Identifier et exploiter les normes de représentation, les
Plan d'implantation des pièces à sceller ;	informations à produire par la représentation graphique.
Plan de construction ou d'exécution ;	Traduire graphiquement des informations ou instructions
Plan de local technique ;	(croquis, schémas, notes ...).
Plan de recollement.	Déterminer le positionnement des matériels, pièces et
Les représentations graphiques :	Elaborer, proposer et matérialiser un parcours de réseau.
dessins ;	
croquis ;	
schémas ;	
relevés.	
Les différentes réalisations :	
implantation ;	
structure ;	
pièces à sceller ;	
équipements ;	
canalisations ;	
local technique.	

Page 87

S 2.3 Expression technique orale et écrite

Les messages, les comptes rendus de chantier et les	Être en mesure d'adapter le niveau de communication à
signalements divers.	l'interlocuteur ou à la situation afin de comprendre et d'être
	compris.

S3

EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 3.1 Fondamentaux et grandeurs physiques	
Les grandeurs électriques :	Appliquer les lois physiques et les relations entre les
- Puissance ;	paramètres.
- Tension ;	Appréhender les phénomènes de corrosion électrolytique et
- Intensité ;	galvanique, et leur degré d'agressivité.
- Résistance ;	Mettre en œuvre des solutions de protection (poolterre, anode
- Energie ;	sacrificielle, isolation galvanique...).
- ...	
Les phénomènes électrolytique et galvanique (corrosion).	
S 3.2 Approche technique et choix technologiques	
Le réseau de distribution d'électricité :	
Installation domestique ;	
Installation spécifique piscine.	

Les équipements électriques : Disjoncteur, contacteur, horloge,... ; Moteurs mono/tri, à courant continu, à vitesse variable ; Câbles ; Appareils électriques (pompes, système d'électrochloration, capteurs, sondes,...).	Appréhender une installation électrique de la production jusqu'à la distribution de l'électricité chez l'abonné. Evaluer l'installation domestique en amont de la piscine. Traduire les exigences de la norme C15-100. Traduire les symboles et maîtriser les techniques de câblage. Déterminer la section d'un conducteur d'alimentation électrique. Réaliser l'installation d'un asservissement, d'une sécurité manque d'eau, d'une sonde hors gel, d'une pompe à chaleur asservie,...
Les principes de câblage.	
Les différentes fonctions des circuits :	
Interdictions ; Marches forcées.	Installer les équipements électriques et les appareillages d'après la notice du fabricant. Assurer une veille technologique. Justifier le choix technique et technologique du matériel. Maîtriser le fonctionnement des circuits électriques. Utiliser des appareils de mesure (voltmètre, ohmètre,...).
Les outils de mesure.	
Les modes de fonctionnement et de pilotage : Régulation ; Automatisation ; Domotique.	Repérer et évaluer les risques électriques.
La sécurité : Des personnes (IP, volumes, TBTS, mise à la terre...) ; Des installations (disjoncteurs, fusibles, varistances).	

Page 88

S4

EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS THERMIQUES

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S 4.1 Fondamentaux et grandeurs physiques	
Les différentes relations : échanges thermiques ; paramètres de déperdition.	Expliquer les phénomènes de conduction, d'isolation thermique et d'évaporation. Lister les facteurs de déperdition (géographie, fréquentation, présence de couverture, bâche à bulles, vent,...).
Les notions fondamentales : énergie, volume ; puissance ; temps ; consommation ; coût.	Appréhender la déperdition thermique moyenne journalière de sa région en absence et en présence de bâche isothermiques
S 4.2 Approche technique et choix technologiques	
Les techniques et appareils de chauffage : réchauffeur électrique ; pompe à chaleur ; solaire ; échangeur ; chaudière ; géothermie.	Expliquer le principe de fonctionnement des différents types de chauffage. Dimensionner la puissance d'un chauffage en fonction du temps de chauffe, de la température de l'eau souhaitée et des déperditions. Installer les équipements de chauffage selon les préconisations des fabricants.

S5

EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'AIR

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S5.1 Fondamentaux et grandeurs physiques	
Les différentes notions : hygrométrie ; point de rosée ; condensation ; renouvellement d'air ; chauffage ; perte d'eau.	Appréhender les phénomènes physiques en jeu. Estimer la perte d'eau normale en fonction des paramètres température eau / air, hygrométrie, présence de couverture,... Exploiter les documents constructeurs et les abaques.
S5.2 Approche technique et choix technologiques	
Les méthodes de dimensionnement de l'installation de traitement d'air (déshumidification).	Justifier et réaliser un choix technologique. Évaluer les contraintes techniques en tenant compte du milieu d'implantation et les restituer au bureau d'étude.
Les principes d'installation et de réglage.	Installer les équipements de traitement de l'air d'après la notice du fabricant et les informations du fournisseur. Maîtriser les paramètres de bon fonctionnement.

Page 89

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

S6.1 Fondamentaux et grandeurs physiques

Les différentes notions :

éclairage ;
réflexion ;
température de couleur ;
flux lumineux.

Les grandeurs physiques :

unités de mesure ;
puissance ;
énergie, consommation ;
rendement.

S6.2 Approche technique et choix technologiques

Les différents types d'éclairage.

Le dimensionnement de l'installation d'éclairage.

Les principes d'installation et de réglage.

Maîtriser les différentes notions pour mettre en œuvre une installation d'éclairage.

Distinguer les différents types d'éclairage.

Maîtriser leurs paramètres techniques.

Déterminer le nombre et l'emplacement de(s) projecteur(s) en fonction de la taille, de la forme du bassin, de l'intensité lumineuse recherchée, de l'accessibilité au bassin, de l'emplacement de l'habitation,...

Décoder les documents techniques des projecteurs fournis par les fabricants.

Page 90

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

S 7.1 Fondamentaux et grandeurs physiques

Les propriétés des fluides :
grandeurs hydrauliques.

Les notions associées :

pression ;
vitesse ;
débit ;
pertes de charge ;
écoulements gravitaires ;
lame d'eau.

Appliquer les lois physiques et les relations entre les paramètres.

Calculer d'après le théorème de Bernoulli l'écoulement des fluides.

Exploiter l'abaque de Bazin pour dimensionner les canalisations.

Déterminer une épaisseur de lame d'eau en fonction du débit, de la longueur de la lame d'eau et de la hauteur de chute.

S 7.2 Approche technique et choix technologiques

Les différentes hydraulicités :

circulation de surface ;
circulation de surface et de fond (mixte) ;
circulation de fond (inversée).

Expliquer le principe d'évacuation de l'eau dans les différents types d'hydraulicité.

Dimensionner un bac tampon.

Déterminer l'emplacement et le nombre de pièces à sceller.

Définir les caractéristiques hydrauliques des pompes.

Maîtriser les associations de pompes.

Les équipements constitutifs du réseau :

Pompes ;
Filtres ;
médias filtrants ;
bacs tampon, goulottes ;
canalisations ;

Exploiter les courbes de fonctionnement.

Définir le point de fonctionnement des pompes.

Identifier les pièces d'usure et les pannes courantes.

pièces à sceller.

Caractériser les différents types de médias filtrants.

Maîtriser les seuils de filtration (finesse), les vitesses de passage et les contraintes d'entretien.

Les notions de :

passages préférentiels ;
Vitesses de passage.

Dimensionner un filtre et sa vanne multivoie.

Dimensionner et choisir les canalisations.

Concevoir le réseau hydraulique de l'ouvrage et de ses équipements.

Lire et réaliser un schéma hydraulique normalisé.

Les éléments de représentation :

schémas ;
symboles normalisés.

Réaliser un plan de recollement des réseaux enterrés.

Page 91

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

S 8.1 Propriétés physiques et chimiques de l'eau

Les différents types d'eau de remplissage :

eaux naturelles (forage, source, pluie, mer,...) ;
eau du réseau.

Citer les différents types d'eau.

Les propriétés physico-chimiques de l'eau :

Indiquer leurs compositions et leurs propriétés physique et chimique.

états physiques ;

masse volumique ;
conductivité ;
pouvoir solvant.

Citer les principaux ions dissous.

Expliquer la conductivité des solutions ioniques.

S 8.2 Paramètres de l'eau

Les différents paramètres de l'eau :

Le pH ;
La dureté (TH) ;
L'alcalinité (TAC) ;
Solides dissous totaux (SDT ou TDS).

L'équilibre calcocarbonique :

le pH d'équilibre ;
tendances de l'eau ;

balance de Taylor ;
indice de Langelier.

Les produits correcteurs de l'équilibre de l'eau :

les correcteurs de pH ;
les correcteurs de TAC ;
les correcteurs de TH.

Expliquer l'importance du pH et citer les valeurs usuelles.
Définir la dureté.

Citer les valeurs usuelles du TH.

Expliquer le principe d'un adoucisseur.

Définir l'alcalinité.

Citer les valeurs usuelles du TAC.

Associer SDT, valeur de la conductivité et âge de l'eau.

Citer les propriétés d'une eau peu ou trop minéralisée.

Déterminer le pH d'équilibre et la tendance d'une eau par une méthode adaptée.

Citer les conséquences d'une eau déséquilibrée.

Proposer un traitement de correction permettant d'obtenir une eau équilibrée.

Citer les principaux produits correcteurs.

Justifier le choix d'un produit correcteur.

Quantifier et préciser le mode d'injection.

Page 92

S8

TRAITEMENT DE L'EAU

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

S 8.3 Les outils de mesures

Les outils de mesures des différents paramètres de l'équilibre de l'eau et de la désinfection :

colorimétrie ;
photométrie ;
électrochimie (sondes).

Maîtriser les différentes méthodes de mesures.

Interpréter les résultats d'analyse d'une eau de réseau et d'une eau de piscine.

Analyser les différents paramètres en utilisant les réactifs adaptés.

Interpréter le potentiel d'oxydo-réduction.

S 8.4 Microbiologie

Les micro-organismes.

Les algues, champignons, bactéries, virus et protozoaires.

Le risque infectieux.

Citer :

les différents micro-organismes ;

les sources de contamination ;

les facteurs favorisant la contamination.

Citer les principales pathologies.

S 8.5 La désinfection de l'eau

Les principes de la désinfection chlorée :

Le chlore gazeux ;
Les produits chlorés non stabilisés (hypochlorites) ;
Les produits chlorés stabilisés.

Expliquer le principe de la désinfection chlorée.

Citer les propriétés désinfectantes de l'acide hypochloreux.

Expliquer la réaction entre le chlore gazeux et l'eau.

Citer les différents produits non stabilisés et leurs compositions.

Le brome et ses dérivés.

Distinguer : chlore total, chlore libre, chlore actif, chlore potentiel, chlore combiné.

L'oxygène actif :

le peroxyde d'hydrogène ;
le monopersulfate de potassium.

Citer les différents produits stabilisés et leurs compositions.

Déterminer l'utilité d'un stabilisant et donner les conséquences de valeur trop élevée ou trop faible.

Reconnaître les produits bromés utilisés en piscine.

L'ozone.

Maîtriser la compatibilité avec d'autres produits.

Définir le mode d'action de tous les produits de désinfection.

Le cuivre et l'argent.

Les différentes réglementations pour :

Piscines collectives ;
Piscines familiales ;
Produits de traitement de l'eau.

Maîtriser les conditions d'utilisation de tous les produits de désinfection.

Appliquer les textes législatifs et réglementaires et en extraire les principales valeurs réglementaires.

Page 93

S8

TRAITEMENT DE L'EAU

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

S 8.6 Les appareils de traitement automatique

Les régulations automatiques de pH
 Les régulations automatiques de Chlore
 Les systèmes d'électrochloration
 Les systèmes d'ionisation cuivre – argent
 Les générateurs d'ozone
 Les systèmes de rayonnement ultra-violet
 L'injection d'oxygène actif
 L'injection de produits complémentaires

Maîtriser leur principe de fonctionnement.
 Citer leurs avantages et inconvénients.
 Maîtriser les incompatibilités éventuelles.
 Réaliser les opérations d'entretien.

S 8.7 Les produits complémentaires

Le stabilisant

Citer les produits complémentaires.

Les floculants

Justifier leur emploi.

Les séquestrants

Décrire leur action.

Les produits d'hivernage

Maîtriser leurs conditions d'utilisation.

Les ammoniums quaternaires

S9

MATERIAUX ET COMPOSANTS

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

S 9.1 Matériaux

Les agrégats et produits de carrière

Citer les caractéristiques, les limites d'utilisation et les compatibilités des différents matériaux.

Les bétons, mortiers, additifs, adjuvants...

Maîtriser les conditions de mise en œuvre.

Les matières plastiques

Choisir le produit en adéquation avec l'emploi.

Les métaux (Aciers, aluminium, inox...)

Relever leurs formes commerciales et leur conditionnement.

Les enduits

Exploiter les fiches techniques des produits.

Appréhender les désordres courants, les altérations.
 Proposer des solutions de réparation adaptées au problème.

S 9.2 Composants

Les joints (mastics, silicones...)

Citer les caractéristiques, les limites d'utilisation et les compatibilités des différents matériaux.
 Maîtriser les conditions de mise en œuvre.

Les colles et décapants

Choisir le produit en adéquation avec l'emploi.

Les composites

Relever leurs formes commerciales et leur conditionnement.

Exploiter les fiches techniques des produits.
 Appréhender les désordres courants, les altérations.
 Proposer des solutions de réparation adaptées au problème.

Page 95

S10

APPROCHE COMPORTEMENTALE DES OUVRAGES

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

S 10.1 les Sols

Les classifications et identifications des terrains
 Les caractéristiques physiques et mécaniques des sols.
 La présence d'eau

Identifier la nature des sols (étude de sol).
 Appréhender les effets potentiels du terrain sur la structure.
 Appréhender les contraintes liées au sol, à la structure, à l'étanchéité, à la nature de l'eau, avant toute mise en œuvre ou

Le gonflement des sols

intervention sur le bassin (vidange, modification structurelle ou rénovation).

Le tassement différentiel

S 10.1 les Structures

Contraintes mécaniques
 Éléments de rigidité et stabilisation
 Adaptation de la structure au sol (sols gonflants, drainage, puits de décompression, soupapes hydrostatiques...)

Appréhender les effets potentiels du terrain sur la structure.
 Décrire les procédés ou solutions à mettre en œuvre face à ces contraintes.
 Maîtriser la mise en œuvre d'un drain et puits de décompression.
 Citer les pathologies courantes.

Appréhender les contraintes liées au sol, à la structure, à

Contraintes de vidanges des bassins
Désordres, solutions techniques

l'étanchéité, à la nature de l'eau, avant toute mise en œuvre ou intervention sur le bassin (vidange, modification structurelle ou rénovation).
Appréhender les désordres courants et trouver des solutions techniques.

S11

TERRASSEMENT

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

L'implantation et le nivellement
Le décapage et le terrassement
La notion de foisonnement
L'évacuation :
Remblaiement ;
Remise en place des terres.

Utiliser les outils de nivellement et de mesure.
Utiliser les méthodes de triangulation et d'équerrage.
Exploiter un plan de terrassement.
Superviser le terrassement.
Citer la nature des matériaux.

Choisir l'agrégat approprié.
Appréhender les notions de volume et de temps.

Page 96

S12

STRUCTURES

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

S 12.1 Types de structure

Les principes constructifs :

Piscines et bains à remous à structure maçonnée
(blocs à bancher, agglomérés) ;
Piscines et bains à remous à structure préfabriquée
(panneaux, coffrages perdus, coques,...) ;
Piscines et bains à remous à structure en béton armé
(coulé, projeté...) :
par voie sèche ;
par voie humide.

Expliciter les principes constructifs et les spécificités des différentes structures (au niveau technique, financier, contraintes et avantages...).

Maîtriser la mise en œuvre des différentes structures.

S 12.2 Ouvrages annexes

Les principes constructifs des plages
L'aménagement des locaux techniques
Le caisson pour couverture automatisé
Les saunas, hammams
Les abris

Identifier et citer les composants.
Nommer les contraintes spécifiques d'installation, d'utilisation.
Mettre en œuvre les ouvrages annexes.

Page 97

S13

ETANCHEITE

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

S 13.1 Types d'étanchéité

Les différents types d'étanchéité :
assurée par la structure ;
dépendante du support ;

indépendantes ;
Classes d'étanchéité.

Définir les caractéristiques et contraintes du support avant la mise en œuvre de l'étanchéité.

Justifier leur choix et maîtriser les conditions de mise en œuvre.

Maîtriser les produits et la mise en œuvre.

Maîtriser les caractéristiques et limites d'utilisation.

Maîtriser les différentes techniques de mise en œuvre de la membrane armée.

Maîtriser les différentes étapes de pose d'un liner.

Citer les différentes classes d'étanchéité.

S 13.2 Finitions

Les finitions :
Carrelages ;
Emaux ;
Peintures.
...

Définir les caractéristiques et contraintes du support avant la mise en œuvre de la finition.

Justifier leur choix.

Citer les caractéristiques des produits.

Citer les caractéristiques des différentes colles et produits de jointoiement.

Maîtriser les conditions de mise en œuvre.

S14

EQUIPEMENTS DE SECURITE

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

Les alarmes (immergées, périmétriques,...)	Maîtriser les différents principes de fonctionnement, ainsi que
Les abris	leurs contraintes d'installation et d'utilisation.
Les barrières	Maîtriser leur mise en œuvre avec réglages et essais.
Les couvertures	

S15 EQUIPEMENTS DE NETTOYAGE

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

Page 98

Les matériels manuels	Citer les différents types d'équipements manuels de nettoyage.
Les nettoyeurs à aspiration	Décrire les principes de fonctionnement des différents types de nettoyeurs.
Les nettoyeurs à surpression	Installer un surpresseur.
Les nettoyeurs électriques	Mettre en service et régler le nettoyeur à surpression.
Les nettoyeurs intégrés par jets	Choisir le matériel en fonction des caractéristiques du bassin.
Les nettoyeurs ligne d'eau	

S16 SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

S16.1 Prévention et connaissance des risques

Le risque électrique	Repérer la nature des risques : électriques, chimiques et physiques. Définir les moyens de prévention individuels et collectifs des risques.
Le risque chimique	Identifier les dispositifs de sécurité (arrêts d'urgence ...).
Les risques physiques (chutes, port de charges,...)	Définir les moyens à utiliser pour signaler les zones dangereuses.
Les risques liés à l'utilisation des outils, engins	Déterminer les caractéristiques, les limites et les consignes d'utilisation des matériels.
L'hygiène	Identifier les risques liés à l'incompatibilité entre les produits.
Le secourisme	Citer les principaux organismes de prévention et de secours.

S16.2 Règles de stockage et de transport des produits

Les règles de stockage des produits chimiques	Identifier les nuisances et les traitements ultérieurs aux produits utilisés.
Les règles de transport	Appliquer les règles de stockage et de transport des produits chimiques.
Les fiches de Données de Sécurité	Exploiter les informations contenues dans la Fiche de Donnée de Sécurité FDS (pictogrammes,...).

S16.3 Formations spécifiques

Habilitation électrique	Effectuer des interventions BT générales et de dépannages
Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	Mettre en œuvre les premiers gestes de secourisme.
Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique (PRAP)	Protéger, examiner, faire alerter, secourir.
Conduite à tenir en cas d'accident	Évaluer les manipulations et les manutentions.
Organisation du poste de travail	Choisir les équipements de manutentions mécaniques.
	Organiser et optimiser les postes de travail.
	Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied.

Page 99

S17 SUIVI DE CHANTIER

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

L'installation du chantier	Identifier les contraintes d'accès. Identifier et repérer les différents réseaux. Installer les dispositifs de sécurité.
Les approvisionnements des matériaux	Quantifier les besoins, gérer les livraisons.
Le phasage des travaux	Renseigner le cahier de chantier.
La réception de l'ouvrage	Utiliser un logiciel de gestion de chantier. Suivre les différentes phases des travaux. Maîtriser les étapes de préparation de la réception.

Vérifier et valider les travaux avec le client.

S18

MISE EN SERVICE

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

Mise en service
Entretien

Hivernage

Définir la procédure électrique, chimique et hydraulique, de mise et de remise en service d'une piscine.
Citer et décrire les opérations de nettoyage et d'entretien de la piscine et des installations.
Renseigner le carnet d'entretien ou carnet sanitaire.
Choisir le type d'hivernage, actif ou passif, selon le contexte d'utilisation de la piscine.

Maîtriser les contraintes et les conséquences des procédures d'hivernage, actif ou passif, de la piscine et de ses équipements.
Maîtriser les contraintes et les conséquences d'une vidange totale ou partielle.

Page 100

S19

RECHERCHE DE FUITES

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

S 19.1 Les pertes d'eau

La notion de perte d'eau normale
La notion de perte d'eau admissible

Estimer la valeur d'une perte d'eau normale d'un bassin en fonction de ses caractéristiques.
Exploiter un bulletin de relevé météo.
Quantifier la perte normale d'eau.

S 19.2 Les fuites

Les méthodes de vérification de présence de fuite
Les méthodologies de localisation de la fuite
Les outils de contrôle

Appliquer les méthodes de vérification.
Vérifier et quantifier la perte anormale d'eau.
Maîtriser la méthodologie de localisation de la fuite.
Maîtriser les outils de contrôle de fuite sur le réseau hydraulique et sur le bassin.

S20

MAINTENANCE ET SAV

Connaissances (Notions, concepts)

Limites de connaissances

S20-1 Maintenance préventive (entretien)

Les équipements et installations électriques
Les équipements et installations thermiques
Les équipements et installations de traitement de l'air
Les équipements et installations d'éclairage
Les équipements et installations hydrauliques
Le traitement de l'eau
Les équipements de nettoyage
Les équipements de sécurité

Contrôler le fonctionnement des équipements.
Analyser l'eau.
Nettoyer le bassin et les équipements.
Corriger les anomalies.
Compléter le carnet d'entretien.
Informé et échanger avec le client.
Prévenir sur les risques du non-respect de la mise en sécurité du bassin.

S20-2 Maintenance corrective (SAV)

Les équipements et installations électriques
Les équipements et installations thermiques
Les équipements et installations de traitement de l'air
Les équipements et installations d'éclairage

Les équipements et installations hydrauliques

Le traitement de l'eau

Les équipements de nettoyage

Les équipements de sécurité
La recherche de fuites
Les dispositifs de sécurité

Réaliser des relevés, des mesures et des analyses.
Établir un diagnostic.
Choisir une solution de dépannage ou de réparation adaptée à la situation.

Établir un rapport d'intervention ou de la situation.

Informé et échanger avec le client.

Prévenir sur les risques du non-respect de la mise en sécurité du bassin.
Établir un devis simple.

Page 101

Unités constitutives du diplôme

Unités professionnelles U11, U12, U20 et U30

La définition du contenu des unités du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois :

de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « Validation des Acquis de l'Expérience » ;
d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

CAPACITES ET COMPÉTENCES		UNITES			
		U11	U12	U20	U30
C1	1. Collecter les informations				
	2. Émettre et recevoir des informations				
	3. Établir un rapport d'activités oral ou écrit				
	4. Animer une équipe				
C2	1. Décoder les informations				
	2. Traduire une solution technique				
	3. Effectuer les choix technologiques				
	4. Déterminer les besoins des travaux				
	5. Établir un état des lieux de l'ouvrage				
	6. Mener une démarche de prévention des risques professionnels				
C3	1. Etablir un ordre de service				
	2. Réaliser un devis sur un ouvrage existant				
	3. Gérer les approvisionnements				
	4. Suivre et mettre à jour un planning				
	5. Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention				
C4	1. Implanter l'ouvrage				
	2. Réaliser une structure				
	3. Installer les pièces à sceller				
	4. Installer un groupe de filtration				
	5. Installer les équipements périphériques				
	6. Mettre en place les réseaux				
	7. Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support				
	8. Mettre en œuvre les équipements de sécurité				
	9. Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels				
C5	1. Analyser l'eau				
	2. Diagnostiquer une anomalie				
	3. Traiter l'eau				
	4. Paramétrer et régler les équipements de traitement.				
C6	1. Réaliser la mise en eau				
	2. Réaliser la mise en service du groupe de filtration				
	3. Réaliser la mise en service des équipements périphériques				
	4. Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité				
	1. Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres				
C7	2. Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique				
	3. Préparer l'ouvrage et ses équipements				
	4. Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre				
	5. Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage				

Page 102

E1 : Epreuve technologique / Sous-épreuve U11 / Unité U11 : Etude d'un ouvrage

Cette sous-épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « métiers de la piscine » de brevet professionnel pour préparer les travaux de construction, de rénovation d'un ouvrage et les services associés.

Les tâches présentées ci-dessous dans le cadre de la sous-épreuve E11 correspondent à toute ou partie de l'activité professionnelle de référence.

A1 : COMMUNICATION

- T1 Collecter les informations
- T2 Echanger et conseiller le client
- T3 Expliquer le fonctionnement de l'installation.

A2 : ETUDE ET PREPARATION

- T1 Etablir les dossiers relatifs à la construction, la rénovation et la mise en œuvre
- T2 Etablir les besoins en matériel, en matériaux et en main d'œuvre
- T3 Etablir un devis dans le cadre de la maintenance et du SAV

A3 : ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER

- T1 Gérer les stocks et des approvisionnements
- T2 Vérifier et actualiser le planning du chantier

A6 : MAINTENANCE ET SAV

- T6 Intervenir dans le cadre de la maintenance corrective

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et sur les savoirs qui leur sont associés :

- C1.1 - Collecter les informations ;
- C2.1 - Décoder les informations ;
- C2.2 - Traduire une solution technique ;
- C2.3 - Effectuer les choix technologiques ;
- C2.4 - Déterminer les besoins des travaux.

Page 103

E1 : Epreuve technologique / Sous-épreuve U12 / Unité U12 : Suivi et réalisation d'ouvrage en entreprise

Cette sous-épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « métiers de la piscine » de brevet professionnel pour réaliser la structure de l'ouvrage et son étanchéité ainsi qu'organiser l'ensemble des travaux dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Les tâches présentées ci-dessous dans le cadre de la sous-épreuve E12 correspondent à toute ou partie de l'activité professionnelle de référence.

A1 : COMMUNICATION

- T1 Collecter les informations
- T2 Echanger et conseiller le client
- T3 Expliquer le fonctionnement de l'installation
- T4 Rendre compte de son intervention
- T5 Participer au tutorat des apprentis et à l'accompagnement des stagiaires

A2 : ETUDE ET PREPARATION

- T1 Etablir les dossiers relatifs à la construction, la rénovation et la mise en œuvre

A3 : ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER

- T1 Participer à la gestion des stocks et des approvisionnements
- T2 Vérifier et actualiser le planning du chantier
- T4 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention

A4 : REALISATION ET MISE EN ŒUVRE

- T0 Mettre en œuvre les premières mesures de protection des personnes et des biens
- T2 Mettre en œuvre une structure maçonnée, préfabriquée et béton armé
- T7 Mettre en œuvre l'étanchéité assurée par la structure dépendante ou indépendante du support

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et les savoirs qui leur sont associés :

- C1.2 Émettre et recevoir des informations ;
- C1.3 Établir un rapport d'activités oral ou écrit ;
- C1.4 Animer une équipe ;
- C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels ;
- C3.1 Etablir un ordre de service ;
- C3.3 Gérer les approvisionnements ;
- C3.4 Suivre et mettre à jour un planning ;
- C4.2 Réaliser une structure ;
- C4.7 Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support.

Page 104

Epreuve E2 : Unité U20 : Mise en œuvre et en service des équipements

Cette épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « métiers de la piscine » de brevet professionnel pour implanter un ouvrage, mettre en œuvre l'ensemble des réseaux et des équipements et réaliser leur mise en service.

Les tâches présentées ci-dessous dans le cadre de l'épreuve E2 correspondent à toute ou partie de l'activité professionnelle de référence.

A2 : ETUDE ET PREPARATION

- T4 Garantir la santé et la sécurité des intervenants et des tiers

A3 : ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER

- T3 Contrôler la conformité de l'ouvrage ou de l'intervention

A4 : REALISATION ET MISE EN ŒUVRE

- T0 Mettre en œuvre les premières mesures de protection des personnes et des biens
- T1 Implanter l'ouvrage et superviser le terrassement
- T3 Mettre en œuvre les pièces à sceller
- T4 Mettre en œuvre les réseaux
- T5 Mettre en œuvre le groupe de filtration
- T6 Mettre en œuvre les équipements périphériques
- T8 Effectuer la mise en eau

T9 Mettre en œuvre les équipements de sécurité

A5 : MISE EN SERVICE

- T1 Mettre en service le groupe de filtration
- T2 Réaliser l'équilibre ou la désinfection de l'eau
- T3 Mettre en service les équipements périphériques
- T4 Mettre en service l'équipement de sécurité

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et les savoirs qui leur sont associés :

- C4.1 Implanter l'ouvrage ;
- C4.3 Installer les pièces à sceller ;
- C4.4 Installer un groupe de filtration ;
- C4.5 Installer les équipements périphériques ;
- C4.6 Mettre en place les réseaux ;
- C4.8 Mettre en œuvre les équipements de sécurité ;
- C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels ;
- C6.1 Réaliser la mise en eau ;
- C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration ;
- C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques ;
- C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité.

Page 105

Epreuve E3 : Unité U30 : Maintenance des ouvrages et traitement de l'eau

Cette épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « métiers de la piscine » de brevet professionnel pour entretenir et procéder à la maintenance d'un ouvrage et pour réaliser le traitement de l'eau. Les tâches présentées ci-dessous dans le cadre de l'épreuve E3 correspondent à toute ou partie de l'activité professionnelle de référence.

A1 : COMMUNICATION

- T1 Collecter les informations
- T2 Échanger et conseiller le client

A2 : ETUDE ET PREPARATION

- T2 Etablir les besoins en matériel, en matériaux et en main d'œuvre
- T3 Établir un devis dans le cadre de la maintenance et du SAV
- T4 Garantir la santé et la sécurité des intervenants et des tiers

A3 : ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER

- T3 Contrôler la conformité de l'ouvrage ou de l'intervention
- T4 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention

A5 : MISE EN SERVICE

- T1 Mettre en service le groupe de filtration
- T2 Réaliser l'équilibre ou la désinfection de l'eau

A6 : MAINTENANCE ET SAV

- T1 Nettoyer la piscine et ses équipements
- T2 Traiter l'eau
- T3 Contrôler les équipements
- T4 Effectuer l'entretien de l'installation
- T5 Hiverner et remettre en service
- T6 Intervenir dans le cadre de la maintenance corrective

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et les savoirs qui leur sont associés :

- C2.5 Établir un état des lieux de l'ouvrage ;
- C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant ;
- C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention ;
- C5.1 Analyser l'eau ;
- C5.2 Diagnostiquer une anomalie ;
- C5.3 Traiter l'eau ;
- C5.4 Paramétrer et régler les équipements de traitement ;
- C7.1 Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres ;
- C7.2 Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique ;
- C7.3 Préparer l'ouvrage et ses équipements ;
- C7.4 Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre ;
- C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage.

Page 106

Unité U41/ Sous-épreuve E41 - Mathématiques

L'ensemble du programme de mathématiques concerne trois domaines : statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie. Il présente, pour chacun d'eux, les capacités et les connaissances exigibles. Chaque domaine est divisé en modules de formation. Cette répartition en modules a pour but de faciliter les progressions en spirale revenant plusieurs fois sur la même notion (annexe à l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel (B0 n° 11 du 17 mars 2016)).

Unité U42/Sous-épreuve E42 - Sciences physiques et chimiques

Le programme de sciences physiques et chimiques est commun à l'ensemble des spécialités de BP et s'inscrit dans la continuité de celui des classes préparatoires au CAP en portant sur les mêmes domaines de connaissances : sécurité, électricité, mécanique, chimie, acoustique et thermique. Il présente, pour chacun des domaines, un module de programme (annexe à l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel (B0 n° 11 du 17 mars 2016)).

Unité U50/ Épreuve E5 - Expression et connaissance du monde

Annexe à l'arrêté du 8 février 2016 : programme d'enseignement d'expression et connaissance du monde (français et histoire-géographie) pour les classes préparatoires au brevet professionnel (B0 n° 11 du 17 mars 2016).

Unité U60/ Épreuve E6 - Langue vivante

Annexe à l'arrêté du 8 février 2016 : programme d'enseignement de langues vivantes étrangères (B0 n° 11 du 17 mars 2016).

Page 107

ANNEXE II
Spécialité Métiers de la piscine de Brevet Professionnel

LISTE DES DIPLOMES PERMETTANT DE S'INSCRIRE A LA
SPECIALITE « Métiers de la piscine » DE BREVET PROFESSIONNEL

Tout diplôme ou titre classé au niveau V ou à un niveau supérieur dans la nomenclature interministérielle et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles prévu par l'article L335-6 du code de l'Education.

Page 108

ANNEXE III
Spécialité Métiers de la piscine de Brevet Professionnel
REGLEMENT D'EXAMEN

SPÉCIALITÉ MÉTIER DE LA PISCINE DE BREVET PROFESSIONNEL			CFA ou section d'apprentissage habilité		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public		CFA ou section d'apprentissage non habilité		Formation professionnelle continue en établissement privé	
			Formation professionnelle continue dans un établissement public		habilité		Enseignement à distance		Mode	
Épreuve	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
DOMAINE PROFESSIONNEL										
E.1 Épreuve technologique		7								
Sous-épreuve E.11 :			Ponctuel				Ponctuel			
Etude d'un ouvrage	U.11	4	écrit	4h	CCF	-	écrit			4h
Sous-épreuve E.12 :			Ponctuel				Ponctuel			
Suivi et réalisation	U.12	3	oral	30 min	CCF	-	oral			30 min
d'ouvrages en entreprise										
E.2 : Mise en œuvre et en	U.20	4	CCF		CCF	-	Ponctuel			8h
service des équipements							pratique			
E.3 : Maintenance des ou-	U.30	6	CCF	-	CCF	-	Ponctuel			6h
vrages et traitement de l'eau							pratique			
DOMAINE CONNAISSANCES GÉNÉRALES										
E.4 : Mathématiques –		2								
Sciences physiques et chimiques										
Sous-épreuve E.41 :	U.41	1	Ponctuel		CCF	-	Ponctuel			
Mathématiques			écrit et	1 h 00			écrit et			1 h 00
Sous-épreuve E.42 :			pratique				pratique			
Sciences physiques et chimiques	U.42	1	Ponctuel	1 h 00	CCF		Ponctuel			1 h 00
			écrit et				écrit et			
			pratique				pratique			
E.5 : Expression et connaissance du Monde	U.50	3	Ponctuel	3 h 00	CCF	-	Ponctuel			3 h 00
			écrit				écrit			
(1)							Ponctuel			(2)
E.6 : Langue vivante	U.60	1	CCF	-	CCF	-	oral			20 min
(3)				15 min						15 min
Epreuve facultative :			Ponctuel				Ponctuel			
	UF1			+ 15 min	CCF					+ 15 min
Langue vivante étrangère			oral				oral			
				prépa						prépa

(1) Le candidat choisit l'une des 4 langues vivantes suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol.

(2) dont 5 minutes de préparation pour la 1^{ère} partie de l'épreuve.

(3) La langue choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

Page 109

ANNEXE IV
Spécialité Métiers de la piscine de Brevet Professionnel
DEFINITION DES EPREUVES

1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette sous-épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « métiers de la piscine » de brevet professionnel pour préparer les travaux de construction, de rénovation d'un ouvrage et les services associés. Par conséquent, il est amené à :

- analyser le contexte de son intervention, en sélectionnant et en traitant les données techniques, réglementaires, structurelles et de sécurité ;
- exploiter les outils numériques professionnels associés à la préparation de travaux ;
- justifier les choix techniques retenus dans le cadre de la construction de l'ouvrage, de son exploitation et de sa sécurisation ;
- réaliser des choix technologiques pour répondre aux contraintes et spécificités techniques de l'ouvrage ;
- de définir les besoins en matériel, en matériaux et en main d'œuvre.

Les tâches présentées ci-dessous dans le cadre de la sous-épreuve E11 correspondent à toute ou partie de l'activité professionnelle de référence.

A1 : COMMUNICATION

- T1 Collecter les informations
- T2 Echanger et conseiller le client
- T3 Expliquer le fonctionnement de l'installation.

A2 : ETUDE ET PREPARATION

- T1 Etablir les dossiers relatifs à la construction, la rénovation et la mise en œuvre
- T2 Etablir les besoins en matériel, en matériaux et en main d'œuvre
- T3 Etablir un devis dans le cadre de la maintenance et du SAV

A3 : ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER

- T1 Gérer les stocks et des approvisionnements
- T2 Vérifier et actualiser le planning du chantier

A6 : MAINTENANCE ET SAV

- T6 Intervenir dans le cadre de la maintenance corrective

Le dossier technique est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chaque compétence, à la colonne "conditions" du référentiel de certification.

2. MODES D'ÉVALUATION

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et sur les savoirs qui leur sont associés :

- C1.1 - Collecter les informations ;
- C2.1 - Décoder les informations ;
- C2.2 - Traduire une solution technique ;
- C2.3 - Effectuer les choix technologiques ;
- C2.4 - Déterminer les besoins des travaux.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences. La complexité du dossier technique, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Page 110

Évaluation ponctuelle : sous-épreuve écrite d'une durée de 4 heures.

Elle se déroule obligatoirement en salle.

Chaque candidat dispose :

- d'un espace individuel comprenant :
 - une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
 - des logiciels professionnels et des moyens multimédias adaptés s'ils sont prévus à la sous-épreuve.
- d'un dossier « support » (papier et numérique) à rendre en fin de sous-épreuve et constitué :
 - d'un dossier ressources ;
 - d'un dossier « sujet - réponses » sur lequel compose le candidat.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue à l'occasion d'une situation organisée au cours de la dernière année de la formation dans le cadre des activités habituelles de formation (ou dans les derniers mois de la formation pour les stagiaires de la Formation Continue).

Bien que sous la responsabilité du chef d'établissement, l'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille à son bon déroulement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Ces situations d'évaluation sont organisées dans l'établissement ou en entreprise et dans le cadre des activités habituelles de formation. Elles sont assimilables à des situations de travail réelles, elles sont définies comme complexes car elles ne séparent pas les compétences mobilisées les unes des autres.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant du domaine professionnel ;
- un professionnel (ou à défaut, un autre enseignant du domaine professionnel).

Elle établit une proposition de note à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, qui est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. La note définitive est délivrée par le jury

À l'issue de l'évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du sujet relatif à l'épreuve ;
- de l'ensemble des documents produits ou complétés par le candidat ;
- de la grille nationale d'évaluation comportant la note.

Le dossier complet est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique dans le centre de formation selon la réglementation en vigueur.

Page 111

1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette sous-épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « métiers de la piscine » de brevet professionnel pour réaliser la structure de l'ouvrage et son étanchéité ainsi qu'organiser l'ensemble des travaux dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Par conséquent, il est amené à :

- établir l'ensemble des documents administratifs et techniques nécessaires à la réalisation de travaux, de maintenance et de service ;
- communiquer avec sa hiérarchie afin de rendre compte de son activité et de l'avancement des tâches qui lui sont confiées en utilisant les outils numériques mis à sa disposition ;
- communiquer avec le client en étant vigilant à la posture adoptée ;
- participer à l'organisation et au suivi de chantier en respectant les plannings, en les faisant évoluer le cas échéant et en gérant les stocks et approvisionnements en matériels et matériaux ;
- réaliser une structure de type maçonné, préfabriqué ou en béton armé et le type d'étanchéité associée ;
- réceptionner tout ou partie de l'ouvrage ou une intervention ;
- proposer une démarche de prévention des risques professionnels basée sur l'identification des dangers d'une situation de travail, sur le repérage des risques potentiels et sur la hiérarchisation des risques en fonction de leur criticité (exposition, probabilité, gravité) ;
- participer à l'encadrement et à l'accompagnement d'apprentis et des stagiaires.

Les tâches présentées ci-dessous dans le cadre de la sous-épreuve E12 correspondent à toute ou partie de l'activité professionnelle de référence.

A1 : COMMUNICATION

- T1 Collecter les informations
- T2 Échanger et conseiller le client
- T3 Expliquer le fonctionnement de l'installation
- T4 Rendre compte de son intervention
- T5 Participer au tutorat des apprentis et à l'accompagnement des stagiaires

A2 : ETUDE ET PREPARATION

- T1 Etablir les dossiers relatifs à la construction, la rénovation et la mise en œuvre

A3 : ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER

- T1 Participer à la gestion des stocks et des approvisionnements
- T2 Vérifier et actualiser le planning du chantier
- T4 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention

A4 : RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE

- T0 Mettre en œuvre les premières mesures de protection des personnes et des biens
- T2 Mettre en œuvre une structure maçonnée, préfabriquée et béton armé
- T7 Mettre en œuvre l'étanchéité assurée par la structure dépendante ou indépendante du support

Page 112

2. MODES D'ÉVALUATION

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat puis sur sa présentation orale devant un jury.

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et les savoirs qui leur sont associés :

- C1.2 Émettre et recevoir des informations ;
- C1.3 Établir un rapport d'activités oral ou écrit ;
- C1.4 Animer une équipe ;
- C2.6 Mener une démarche de prévention des risques professionnels ;
- C3.1 Etablir un ordre de service ;
- C3.3 Gérer les approvisionnements ;
- C3.4 Suivre et mettre à jour un planning ;
- C4.2 Réaliser une structure ;
- C4.7 Réaliser une étanchéité assurée par la structure, dépendante ou indépendante du support.

L'évaluation du rapport d'activités est notée sur 30 points, celle de la présentation orale et de l'entretien sur 30 points.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences.

Les activités présentées, les compétences évaluées, le degré d'exigence et le temps de la sous-épreuve sont identiques quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à la sous-épreuve.

Évaluation ponctuelle (30 minutes).

Le rapport d'activités en entreprise est mis à disposition des membres du jury, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, quinze jours avant la date de l'évaluation.

L'exposé, d'une durée maximale de 10 minutes, est suivi de 20 minutes d'entretien.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue à l'occasion d'une situation organisée au cours de la dernière année de la formation dans le cadre des activités habituelles de formation (ou dans les derniers mois de la formation pour les stagiaires de la Formation Continue). Bien que sous la responsabilité du chef d'établissement, l'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille à son bon déroulement.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant du domaine professionnel ;
- un professionnel (ou à défaut, un autre enseignant du domaine professionnel).

Elle établit une proposition de note à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, qui est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. La note définitive est délivrée par le jury.

À l'issue de l'évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du rapport d'activités ;
- du support de présentation du rapport ;
- de la grille nationale d'évaluation comportant la note.

Le dossier complet est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique dans le centre de formation selon la réglementation en vigueur.

Page 113

3. PRODUCTIONS

3.1 Le rapport d'activités

Il comporte une trentaine de pages, dont une dizaine dédiées aux annexes, est structuré en deux parties complémentaires :

La présentation de l'entreprise d'accueil, de sa structure, de ses activités, de la nature de ses marchés, des principaux chantiers représentatifs de l'activité de l'entreprise. La restitution doit être synthétique et professionnelle.

La présentation d'un chantier :

Cette partie a pour objet de décrire sur le plan technique les ouvrages et les interventions réalisés par le candidat, de montrer son implication pour permettre leur réalisation, cela au sein d'une équipe, en interaction avec les différents acteurs du chantier et les différents partenaires de l'entreprise.

Le candidat doit mettre en exergue les problèmes qu'il a rencontrés, ses analyses, ses décisions et ses conclusions.

3.2 La présentation orale du rapport d'activités devant le jury

Les moyens de communication adaptés sont mis à la disposition du candidat (ordinateur, vidéo projecteur, tableau blanc...).

L'exposé, au cours duquel le candidat n'est pas interrompu, est suivi d'un entretien qui porte sur le rapport d'activités et plus particulièrement sur le chantier présenté.

Page 114

ÉPREUVE E.2

MISE EN ŒUVRE ET EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS

U.20

Coefficient 4

1. CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « métiers de la piscine » de brevet professionnel pour implanter un ouvrage, mettre en œuvre l'ensemble des réseaux et des équipements et réaliser leur mise en service. Par conséquent, il est amené à :

- implanter l'ouvrage dans le respect du dossier technique d'exécution ;
- de mettre en œuvre le groupe de filtration, les équipements périphériques et de sécurité ;
- de mettre en service l'ensemble de ces éléments ;
- de mettre en œuvre les moyens de prévention des risques professionnels, de mesurer les écarts avec le prescrit et de les adapter en fonction de l'identification des dangers d'une situation de travail, du repérage des risques potentiels et de la hiérarchisation des risques en fonction de leur criticité (exposition, probabilité, gravité).

Les tâches présentées ci-dessous dans le cadre de l'épreuve E2 correspondent à toute ou partie de l'activité professionnelle de référence.

A2 : ETUDE ET PREPARATION

- T4 Garantir la santé et la sécurité des intervenants et des tiers

A3 : ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER

- T3 Contrôler la conformité de l'ouvrage ou de l'intervention

A4 : REALISATION ET MISE EN ŒUVRE

- T0 Mettre en œuvre les premières mesures de protection des personnes et des biens
- T1 Implanter l'ouvrage et superviser le terrassement
- T3 Mettre en œuvre les pièces à sceller
- T4 Mettre en œuvre les réseaux
- T5 Mettre en œuvre le groupe de filtration
- T6 Mettre en œuvre les équipements périphériques
- T8 Effectuer la mise en eau
- T9 Mettre en œuvre les équipements de sécurité

A5 : MISE EN SERVICE

- T1 Mettre en service le groupe de filtration
- T2 Réaliser l'équilibre ou la désinfection de l'eau
- T3 Mettre en service les équipements périphériques
- T4 Mettre en service l'équipement de sécurité

2. MODES D'ÉVALUATION

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et les savoirs qui leur sont associés :

- C4.1 Implanter l'ouvrage ;
- C4.3 Installer les pièces à sceller ;
- C4.4 Installer un groupe de filtration ;
- C4.5 Installer les équipements périphériques ;
- C4.6 Mettre en place les réseaux ;
- C4.8 Mettre en œuvre les équipements de sécurité ;
- C4.9 Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels ;
- C6.1 Réaliser la mise en eau ;
- C6.2 Réaliser la mise en service du groupe de filtration ;
- C6.3 Réaliser la mise en service des équipements périphériques ;
- C6.4 Réaliser la mise en service d'un équipement de sécurité.

Page 115

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Contrôle ponctuel : Épreuve pratique, d'une durée de 8 heures.

La notation de l'épreuve s'effectue à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen. La ou les compétence(s) mobilisée(s) dans chaque questionnement sont repérée(s).

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant du domaine professionnel ;
- un professionnel (ou à défaut, un autre enseignant du domaine professionnel).

A l'issue de l'évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du sujet relatif à l'épreuve ;
- de l'ensemble des documents produits ou complétés par le candidat ;
- de la grille d'évaluation comportant la note.

Ce dossier est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique selon la réglementation en vigueur.

Le dossier support remis au candidat comprend les ressources nécessaires à l'évaluation des compétences ciblées pour cette épreuve. Elles pourront être proposées au candidat sous une forme numérique, écrite ou matérielle.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, organisées au cours de la dernière année de la formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la Formation Continue), dans le cadre des activités habituelles de formation, par l'établissement de formation, en centre ou en entreprise.

Première situation d'évaluation : elle porte sur l'implantation d'un ouvrage.

Deuxième situation d'évaluation : elle porte sur la mise en œuvre des équipements périphériques, d'un groupe de filtration ou d'équipements de sécurité ainsi que leur mise en service.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Ces situations d'évaluation sont organisées dans l'établissement de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation. Elles sont assimilables à des situations de travail réelles, elles sont définies comme complexes car elles ne séparent pas les compétences mobilisées les unes des autres.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant du domaine professionnel ;
- un professionnel (ou à défaut, un autre enseignant du domaine professionnel).

Elle établit une proposition de note à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Education Nationale, qui est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. La note définitive est délivrée par le jury.

A l'issue de l'évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du sujet relatif à l'épreuve ;
- de l'ensemble des documents produits ou complétés par le candidat ;
- de la grille nationale d'évaluation comportant la note.

Le dossier complet est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique dans le centre de formation selon la réglementation en vigueur.

Page 116

ÉPREUVE E.3

MAINTENANCE DES OUVRAGES ET TRAITEMENT DE L'EAU

U.30

Coefficient 6

1. CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire de la spécialité « métiers de la piscine » de brevet professionnel pour entretenir et procéder à la maintenance d'un ouvrage et pour réaliser le traitement de l'eau. Par conséquent, il est amené à :

- de procéder aux analyses de l'eau en mettant en œuvre les outils de mesure adaptés et traiter l'eau en paramétrant les équipements adaptés ;
- de réaliser de la maintenance corrective sur des équipements en mettant en œuvre une démarche de diagnostic, en établissant le devis de l'intervention ;
- de procéder aux réparations et de remettre en service les équipements ;
- de réceptionner l'intervention.

Les tâches présentées ci-dessous dans le cadre de l'épreuve E3 correspondent à toute ou partie de l'activité professionnelle de référence.

A1 : COMMUNICATION

- T1 Collecter les informations
- T2 Échanger et conseiller le client

A2 : ETUDE ET PREPARATION

- T2 Etablir les besoins en matériel, en matériaux et en main d'œuvre
- T3 Établir un devis dans le cadre de la maintenance et du SAV
- T4 Garantir la santé et la sécurité des intervenants et des tiers

A3 : ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER

- T3 Contrôler la conformité de l'ouvrage ou de l'intervention
- T4 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention

A5 : MISE EN SERVICE

- T1 Mettre en service le groupe de filtration
- T2 Réaliser l'équilibre ou la désinfection de l'eau

A6 : MAINTENANCE ET SAV

- T1 Nettoyer la piscine et ses équipements
- T2 Traiter l'eau
- T3 Contrôler les équipements
- T4 Effectuer l'entretien de l'installation
- T5 Hiverner et remettre en service
- T6 Intervenir dans le cadre de la maintenance corrective

Page 117

2. MODES D'ÉVALUATION

Le candidat est évalué sur tout ou partie des compétences suivantes et les savoirs qui leur sont associés :

- C2.5 Établir un état des lieux de l'ouvrage ;
- C3.2 Réaliser un devis sur un ouvrage existant ;
- C3.5 Réceptionner l'ouvrage ou l'intervention ;
- C5.1 Analyser l'eau ;
- C5.2 Diagnostiquer une anomalie ;
- C5.3 Traiter l'eau ;
- C5.4 Paramétrer et régler les équipements de traitement ;
- C7.1 Contrôler l'ouvrage et mesurer ses paramètres ;
- C7.2 Exécuter les opérations d'entretien courant et périodique ;
- C7.3 Préparer l'ouvrage et ses équipements ;
- C7.4 Diagnostiquer un dysfonctionnement ou un désordre ;
- C7.5 Réparer un élément ou une partie de l'ouvrage.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Contrôle ponctuel : Épreuve pratique, d'une durée de 6 heures.

La notation de l'épreuve s'effectue à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen. La ou les compétence(s) mobilisée(s) dans chaque questionnement sont repérée(s).

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant du domaine professionnel ;
- un professionnel (ou à défaut, un autre enseignant du domaine professionnel).

A l'issue de l'évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du sujet relatif à l'épreuve ;
- de l'ensemble des documents produits ou complétés par le candidat ;
- de la grille d'évaluation comportant la note.

Ce dossier est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique selon la réglementation en vigueur.

Le dossier support remis au candidat comprend les ressources nécessaires à l'évaluation des compétences ciblées pour cette épreuve. Elles pourront être proposées au candidat sous une forme numérique, écrite ou matérielle.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, d'égale pondération, organisées au cours de la dernière année de la formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la Formation Continue), dans le cadre des activités habituelles de formation, par l'établissement de formation, en centre ou en entreprise.

Première situation d'évaluation : elle porte sur l'analyse et le traitement de l'eau ainsi que le paramétrage des équipements associés.

Deuxième situation d'évaluation : elle porte sur la maintenance d'un équipement de l'ouvrage et la réalisation du devis d'intervention ainsi que de sa réception.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Page 118

Ces situations d'évaluation sont organisées dans l'établissement de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation. Elles sont assimilables à des situations de travail réelles, elles sont définies comme complexes car elles ne séparent pas les compétences mobilisées les unes des autres.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant du domaine professionnel ;
- un professionnel (ou à défaut, un autre enseignant du domaine professionnel).

Elle établit une proposition de note à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, qui est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. La note définitive est délivrée par le jury.

A l'issue de l'évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du sujet relatif à l'épreuve ;
- de l'ensemble des documents produits ou complétés par le candidat ;
- de la grille nationale d'évaluation comportant la note.

Le dossier complet est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique dans le centre de formation selon la réglementation en vigueur.

Page 119

ÉPREUVE E.4	MATHEMATIQUES – SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	Coefficient : 2
Sous-épreuve E.41	Mathématiques	
Coefficient : 1		U.41

La définition de la sous-épreuve de Mathématiques est celle de l'épreuve de Mathématiques définie par l'arrêté du 3 mars 2016 définissant les épreuves et règlements d'examen des unités d'enseignement général des brevets professionnels. Cette sous-épreuve est définie en référence au programme fixé par l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel.

ÉPREUVE E.4	MATHEMATIQUES – SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	Coefficient : 2
Sous-épreuve E.42	Sciences physiques et chimiques	
Coefficient : 1		U.42

La définition de la sous-épreuve de Sciences physiques et chimiques est celle de l'épreuve de Sciences physiques et chimiques définie par l'arrêté du 3 mars 2016 définissant les épreuves et règlements d'examen des unités d'enseignement général des brevets professionnels. Cette sous-épreuve est définie en référence au programme fixé par l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel.

ÉPREUVE E.5 EXPRESSION ET CONNAISSANCE DU MONDE U.50
Coefficient : 3

L'épreuve d'expression et connaissance du monde est définie par l'arrêté du 3 mars 2016 définissant les épreuves et règlements d'examen des unités d'enseignement général des brevets professionnels. Cette définition d'épreuve est définie en référence au programme fixé par l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel.

ÉPREUVE E.6 LANGUE VIVANTE U.60
Coefficient : 1

L'épreuve de langue vivante est définie par l'arrêté du 3 mars 2016 définissant les épreuves et règlements d'examen des unités d'enseignement général des brevets professionnels. Cette définition d'épreuve est définie en référence au programme fixé par l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel.

ÉPREUVE UF1 LANGUE VIVANTE FACULTATIVE

Épreuve orale - Durée totale : 30 minutes
Préparation : 15 minutes / Interrogation : 15 minutes

L'épreuve consiste en une conversation en langue vivante étrangère, à partir d'un texte relatif à un sujet d'intérêt général ou inspiré par l'activité professionnelle relative au contenu de ce diplôme. Cette interrogation n'est autorisée que dans les académies où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent pour la langue vivante choisie par le candidat.

Page 120

ANNEXE V
Spécialité Métiers de la piscine de Brevet Professionnel
TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE EPREUVES OU UNITES

Brevet Professionnel «Métiers de la piscine » Arrêté du 21 octobre 1997 (dernière session d'examen : 2018)			Spécialité « Métiers de la piscine » de brevet professionnel défini par le présent arrêté ère (1 session d'examen : 2019)	
ÉPREUVES		Unités	ÉPREUVES	Unités
		A1		
Épreuve E.1 :	U11	Etude de système et choix de solutions technologiques	Sous-épreuve E.11 : Etude d'un ouvrage	U.11
Etude d'installation				
		B1		
	U12	Réalisation des documents d'exécution		
Épreuve E.2 :				
Préparation de l'installation		U.20	Sous-épreuve E.12 : Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise	U.12
ou du chantier				
Épreuve E.3 :	U 31	A3		
Pratique :		Diagnostic	Épreuve E.3 : Maintenance des ouvrages et traitement de l'eau	U.30
Entretien, dépannage		B3		
	U32	Réparation intervention		
		A4	Sous-épreuve E.12 : Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise	U12
Épreuve E.4 :	U41	Mise en œuvre d'un chantier		
Mise en œuvre sur un chantier				
	U42	Gestion, suivi de chantier et mise en service	Épreuve E.2 : Mise en œuvre et en service des équipements	U.20
		A6		
Epreuve E6	U61	Technologies et sciences appliquées	Sous-épreuve E.11 : Etude d'un ouvrage	U11
Etude technologique et sciences appliquées		B6	Épreuve E.3 : Maintenance des ouvrages et traitement de l'eau	U.30
	U62	Traitement de l'eau		
			Sous-épreuve E.41 : Mathématiques	U.41
			Sous-épreuve E.42 : Sciences physiques et chimiques	U.42
Épreuve E.5 :				

Expression française et ouverture sur le monde	U.50	Épreuve E.5 : Expression et connaissance du monde	U.50
		Épreuve E.6 : Langue vivante	U.60
Épreuve facultative : Langue vivante étrangère	UF1	Épreuve facultative : Langue vivante étrangère	UF1
Épreuve facultative : Hygiène et Prévention Sportive	UF2		

Document 2 : « Définition des épreuves correspondant aux unités d'enseignement général des brevets professionnels »

Source PDF : https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/annexe_definitions_%C3%A9preuves_EG_BP.pdf

Extraction utilisée : texte intégré PDF. Pages extraites : 12.

Page 1

Définition des épreuves correspondant aux unités d'enseignement général des brevets professionnels

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE OU DE LA SOUS-ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES AU BREVET PROFESSIONNEL
définie par arrêté du 3 mars 2016 modifié

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve de mathématiques a pour objectif d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences terminales telles que définies dans le programme des formations préparant au brevet professionnel, notamment :

- s'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information ;
- analyser/ raisonner : émettre des conjectures ; proposer, choisir une méthode de résolution ; modifier ou compléter un algorithme ;
- réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes ; utiliser un modèle, représenter, calculer ; expérimenter, recourir à une simulation ;
- valider : exploiter et interpréter des résultats de façon critique et argumentée ; contrôler la vraisemblance d'une conjecture ; mener un raisonnement logique et établir une conclusion ;
- communiquer : rendre compte d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié ; expliquer une démarche.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte notamment sur :

- la capacité du candidat à résoudre des problèmes en lien avec la vie professionnelle ou quotidienne, notamment en expérimentant à l'aide d'outils numériques, ou en utilisant des résultats fournis ;
- la qualité de la validation et de l'interprétation des résultats obtenus par le candidat ;
- la qualité de la communication écrite ou orale.

Modalité d'évaluation

1. Contrôle en cours de formation (CCF)

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation. Une de ces situations d'évaluation se déroule durant le deuxième semestre de la dernière année de formation. Les deux situations ne peuvent avoir lieu durant le même semestre de la formation.

Ces situations d'évaluation ont chacune une durée de quarante-cinq minutes environ et sont notées sur 10 points. Une proposition de note sur 20 est établie en additionnant ces deux notes. La note définitive est délivrée par le jury. Les deux situations d'évaluation se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué sur les compétences terminales attendues, tenant compte de sa maîtrise des capacités et connaissances du programme.

Page 2

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des capacités et connaissances du programme.

Chaque situation d'évaluation comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive et porte principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec d'autres disciplines, la vie professionnelle ou quotidienne. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Les outils numériques peuvent être utilisés dans tous les exercices. Un exercice au moins comporte une ou deux questions dont la résolution se fait en présence de l'examineur. Ces questions nécessitent l'utilisation d'outils numériques par les candidats et permettent d'évaluer les capacités à expérimenter, à recourir à une simulation, à mettre en œuvre des algorithmes, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution de cette (ou ces) question (s) se fait en présence de l'examineur lors d'un appel. Le candidat porte ensuite par écrit les résultats obtenus, des observations ou des commentaires. Pour évaluer les compétences, connaissances et capacités du candidat, l'examineur s'appuie sur la grille

nationale d'évaluation.

2. Epreuve ponctuelle : écrite et pratique-Durée : 1 heure

L'épreuve, d'une durée d'une heure, est une évaluation écrite et pratique, notée sur 20 points ; elle se déroule en fin de cursus de formation.

Le sujet, conçu au niveau national sur les compétences terminales attendues, se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible du programme.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la vie professionnelle ou quotidienne. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Les outils numériques peuvent être utilisés dans tous les exercices. L'un des exercices comporte une (ou des) question (s) dont la résolution nécessite l'utilisation d'outils numériques (logiciels ou calculatrices) par les candidats et qui permettent d'évaluer les capacités à expérimenter, à recourir à une simulation, à mettre en œuvre des algorithmes, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution de cette (ou ces) question (s) se fait (font) en présence de l'examineur lors d'un appel. Le candidat porte ensuite par écrit les résultats obtenus, des observations ou des commentaires. Pour évaluer les compétences, connaissances et capacités du candidat, l'examineur s'appuie sur la grille nationale d'évaluation.

Instructions complémentaires

Le nombre de points affectés à chaque exercice de l'épreuve est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger dans le temps imparti. Si des questionnaires à choix multiples (QCM) sont proposés, les modalités de notation en sont précisées. Il n'est pas enlevé de point pour les réponses fausses.

Page 3

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviennent dans l'appréciation du candidat.

Calculatrices et formulaires :

L'emploi des calculatrices est autorisé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Il n'est pas prévu de fournir un formulaire aux candidats.

Remarques sur la correction et la notation :

Les concepteurs de sujets veillent, dans leurs propositions, à mettre en évidence les compétences, les capacités et les connaissances évaluées.

Les consignes de correction doivent permettre aux correcteurs de prendre en compte la démarche, les tentatives pertinentes, les résultats partiels et la cohérence globale des réponses dans l'appréciation du candidat.

Page 4

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE OU DE LA SOUS-ÉPREUVE DE PHYSIQUE-CHIMIE AU
BREVET PROFESSIONNEL
définie par arrêté du 3 mars 2016 modifié

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve de physique-chimie a pour objectif d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences terminales telles que définies dans le programme des formations préparant au brevet professionnel, notamment :

- s'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information ;
- analyser/ raisonner : formuler des hypothèses. Proposer, choisir une méthode de résolution ou un protocole expérimental ;
- réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, un protocole expérimental. Utiliser un modèle, représenter, calculer, effectuer une simulation ;
- valider : commenter un résultat, argumenter. Contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, de la valeur d'une mesure ;
- communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage appropriés. Expliquer une démarche.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte notamment sur :

- la capacité du candidat à résoudre des problèmes en lien avec le domaine professionnel de la spécialité suivie ou avec la vie courante, notamment en expérimentant, éventuellement à l'aide d'outils numériques, ou en utilisant des résultats fournis, expérimentaux ou résultant de simulation ;
- la qualité de la validation et de l'interprétation des résultats obtenus par le candidat ;
- la qualité de la communication écrite ou orale.

Modes d'évaluation

1. Contrôle en cours de formation (CCF)

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation d'une durée maximale

d'une heure chacune. Une de ces situations d'évaluation se déroule durant le deuxième semestre de la dernière année de formation. Les deux séquences ne peuvent avoir lieu durant le même semestre de la formation.

Les deux situations d'évaluation sont notées sur 10 points ; une proposition de note sur 20 est établie en additionnant ces deux notes. La note définitive est délivrée par le jury.

Les deux situations d'évaluation se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué sur les compétences terminales attendues, tenant compte de sa maîtrise des capacités et connaissances du programme. Elles s'appuient chacune sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences dont certaines peuvent être assistées par ordinateur.

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme.

Page 5

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités utilisés lors de la situation d'évaluation ;
- d'estimer simplement la précision des mesures qu'il est amené à réaliser ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux questions posées ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations quantitatives. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas explicitement répertoriées dans la colonne connaissances du programme ;
- d'interpréter et valider les résultats des travaux réalisés et d'en rendre compte, notamment par écrit.

En cours de situation d'évaluation, le candidat complète une fiche où il consigne les résultats de ses observations et mesures ainsi que leur interprétation.

Toutes les indications utiles ne figurant pas explicitement dans les programmes de physique-chimie des formations préparant au brevet professionnel sont fournies dans le sujet.

Pour évaluer les connaissances et capacités du candidat, l'examineur s'appuie sur une grille d'évaluation nationale.

2. Epreuve ponctuelle : écrite et pratique-Durée : 1 heure

Cette épreuve, d'une durée d'une heure, est notée sur 20 points. Elle repose sur un sujet élaboré au niveau national qui permet d'évaluer par sondage des compétences terminales telles que définies dans le programme.

Ce sujet, à dominante expérimentale, implique la réalisation effective par le candidat d'une ou plusieurs expériences, éventuellement assistées par ordinateur. Il est conçu en référence explicite aux compétences terminales attendues.

Au cours de cette épreuve, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre, en les justifiant, les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités utilisés lors de la situation d'évaluation ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux questions posées ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations quantitatives. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas explicitement répertoriées dans la colonne connaissances du programme ;
- d'estimer simplement la précision des mesures qu'il est amené à réaliser ;
- d'interpréter et valider les résultats des travaux réalisés et d'en rendre compte, notamment par écrit.

En cours d'épreuve, le candidat complète une fiche où il consigne les résultats de ses observations et mesures ainsi que leur interprétation.

Page 6

Toutes les indications utiles ne figurant pas dans les programmes de physique-chimie sont fournies dans l'énoncé.

Pour évaluer les compétences, connaissances et capacités du candidat, l'examineur s'appuie sur une grille d'évaluation nationale.

Instructions complémentaires

Le nombre de points affectés à chaque partie de l'épreuve est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger dans le temps imparti.

Si des questionnaires à choix multiples (QCM) sont proposés, les modalités de notation en sont précisées. Il n'est pas enlevé de point pour les réponses fausses.

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviennent dans l'appréciation du candidat.

Calculatrices et formulaires :

L'emploi des calculatrices est autorisé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Remarques sur la correction et la notation :

Les concepteurs de sujets veillent, dans leurs propositions, à mettre en évidence les compétences, les capacités et les connaissances évaluées.

Les consignes de correction doivent permettre aux correcteurs de prendre en compte la démarche, les tentatives pertinentes, les résultats partiels et la cohérence globale des réponses dans l'appréciation du candidat.

Page 7

Épreuve d'expression et connaissance du monde
définie par arrêté du 3 mars 2016

I - Épreuve ponctuelle

Forme de l'épreuve :

- écrite, d'une durée de trois heures, portant sur les programmes de 2e année ;
- une épreuve unique qui associe les deux disciplines, français et histoire-géographie, dans une logique de complémentarité et de transversalité des compétences ;
- l'épreuve comporte deux parties notées chacune sur 20.

L'évaluation sert à vérifier les capacités du candidat à :

- produire et analyser des discours de nature variée ;
- produire et analyser des supports utilisant des langages différents ;
- mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser ces discours et ces supports ;
- construire une réflexion personnelle fondée sur les documents proposés lors de l'épreuve mais aussi sur des travaux conduits en cours, des lectures et une expérience personnelle et professionnelle.

Première partie : français

1 - Analyse et interprétation (durée : 30 minutes)

Support : un corpus de documents textuels et/ou iconographiques.

À partir d'un bref questionnaire (3 ou 4 questions), le candidat rend compte de sa compréhension des documents proposés.

2 - Expression écrite (durée : 1 heure)

Rédaction d'un écrit argumentatif d'une trentaine de lignes au moins.

Le candidat répond de façon argumentée à une question qui le conduit à tirer parti de l'ensemble du corpus ainsi que des lectures effectuées dans l'année et de la réflexion qu'elles ont nourrie.

Deuxième partie : histoire-géographie

Analyse d'une situation en histoire ou en géographie (durée : 1 h 30)

Support : un dossier de trois ou quatre documents.

À partir d'un questionnaire et en prenant appui sur ses connaissances, le candidat rend compte de sa compréhension des documents et de la situation proposée. Les questions appellent des réponses de formes différentes (réponse rédigée, construction cartographique, schéma, tableau...).

Page 8

II - Contrôle en cours de formation (CCF)

Forme de l'épreuve

- épreuve écrite de deux fois 1 h 30 ;
- l'épreuve se déroule au cours de la deuxième année, quand le professeur juge que les candidats y sont suffisamment préparés ;
- le contrôle en cours de formation comprend deux situations d'évaluation notées chacune sur 20.

L'évaluation sert à vérifier les capacités du candidat à :

- produire et analyser des discours de nature variée ;
- produire et analyser des supports utilisant des langages différents ;
- mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser ces discours et ces supports ;
- construire une réflexion personnelle fondée sur les documents proposés lors de l'épreuve mais aussi sur des travaux conduits en cours, des lectures et une expérience personnelle et professionnelle.

Situation d'évaluation en français

1 - Analyse et interprétation (durée : 30 minutes)

Support : un corpus de documents textuels et/ou iconographiques.

À partir d'un bref questionnaire (3 à 4 questions), le candidat rend compte de sa compréhension des documents proposés.

2 - Expression écrite (durée : 1 heure)

Rédaction d'un écrit argumentatif d'une trentaine de lignes.

Le candidat répond de façon argumentée à une question qui le conduit à tirer parti de l'ensemble du corpus ainsi que des lectures effectuées dans l'année et de la réflexion qu'elles ont nourrie.

Situation d'évaluation en histoire-géographie

Analyse d'une situation en histoire ou en géographie (durée : 1 h 30)

Support : un dossier de trois ou quatre documents.

À partir d'un questionnaire et en prenant appui sur ses connaissances, le candidat rend compte de sa compréhension des documents et de la situation proposée. Les questions appellent des réponses de formes différentes (réponse rédigée, construction cartographique, schéma, tableau ...).

Page 9

Épreuve de langue vivante
définie par arrêté du 3 mars 2016

I - Contrôle en cours de formation (CCF)

Cette évaluation donne lieu à une situation d'évaluation unique.

Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : B1+.

Durée : 15 minutes, sans préparation.

Partie une et partie deux : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points.

Partie trois : 5 minutes maximum, notée sur 10.

L'évaluation a lieu au cours du dernier semestre de la formation conduisant à la délivrance du diplôme national du brevet professionnel.

L'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement. Elle peut se dérouler en présence du professeur ou du formateur en charge de la discipline professionnelle.

La situation d'évaluation se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes.

Aucune de ces trois parties n'est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur une liste de trois thèmes ou sujets, libellés dans la langue concernée et consignés sur un document remis par le candidat à l'examineur. Il est souhaitable que cette liste soit établie en concertation avec le professeur ou le formateur en charge de la discipline professionnelle. Ce document est validé par le professeur en charge de la formation en langue vivante.

Ces trois thèmes ou sujets relèvent d'un ou plusieurs des domaines suivants :

- celui des projets mis en œuvre ou des réalisations effectuées par le candidat au cours de sa formation ;
- celui de ses expériences professionnelles ou personnelles liées à son étude ou sa pratique de la langue étrangère concernée ;
- celui ayant trait à une situation de communication professionnelle représentative de l'utilisation de la langue orale dans le cadre de la spécialité du brevet professionnel à laquelle se présente le candidat.

Page 10

L'examineur choisit un des thèmes ou sujets proposés et invite le candidat à s'exprimer. Ce dernier dispose de cinq minutes maximum pour présenter, à l'oral et en langue étrangère, le thème ou le sujet en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. L'examineur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat (1re partie) et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ, y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur. Ce document est représentatif de l'utilisation de la langue écrite dans le cadre de la spécialité du brevet professionnel à laquelle se présente le candidat. Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques.

Ce document peut être :

- un support de vente ;
- une plaquette commerciale ;
- une fiche produit ;
- un document d'information à destination de la clientèle ;
- une publicité ;
- un extrait de notice d'utilisation de matériel ou un mode d'emploi ;
- etc.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examineur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document. À la fin de l'épreuve, il veille à ce que le candidat restitue le document support de la partie trois de l'épreuve.

Page 11

Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de la situation de CCF, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat, la note finale étant arrêtée par le jury.

II - Épreuve ponctuelle

Cette épreuve est une épreuve orale.

Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : B1+.

Durée : 15 minutes, précédées d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve.

Partie une et partie deux : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points.

Partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

De nature essentiellement iconographique (photographie, dessin, croquis, schéma, graphique, infographie, etc.) et comportant peu ou pas de texte, ce document fait référence au domaine d'activités dans lequel s'inscrit la spécialité du brevet professionnel à laquelle se présente le candidat.

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document doit permettre au candidat de prendre la parole librement, sans qu'un commentaire formel soit exigé.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. L'examineur conduit avec le candidat

Page 12

un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat (1re partie) et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ, y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur. Ce document est représentatif de l'utilisation de la langue écrite dans le cadre de

la spécialité du brevet professionnel à laquelle se présente le candidat. Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du CECRL attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques.

Ce document peut être :

- un support de vente ;
- une plaquette commerciale ;
- une fiche produit ;
- un document d'information à destination de la clientèle ;
- une publicité ;
- un extrait de notice d'utilisation de matériel ou un mode d'emploi ;
- etc.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examineur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document. Il veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat, la note finale étant arrêtée par le jury.

Documents PDF liés

- Annexes
- « Définition des épreuves correspondant aux unités d'enseignement général des brevets professionnels »

Autres liens Legifrance

- arrêté du 4 juillet 2017

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.